

ARMOY

AOÛT 2024 Bulletin municipal

n° 74





Édito...

Une année scolaire de plus vient de s'achever. Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance sincère à tous les enseignants, ATSEM et personnel de cantine, pour leur dévouement auprès des enfants. Cette année encore, chacun d'entre eux a eu un impact majeur sur la création d'un environnement d'apprentissage positif et stimulant pour nos élèves.

La création de la ligne de bus « T » est un progrès notable pour notre mobilité collective. Elle permet de relier ARMOY Chef-Lieu à Thonon-les-Bains Place des Arts. Cette nouvelle ligne propose un départ toutes les heures entre 5:50 et 19:40. Conjointement, les horaires des transports scolaires qui desservent Armoys ont été adaptés. La ligne « T » est aussi en adéquation avec la navette Léman (Parking Ermitage).

Cette année encore, lors du vote du budget 2024, il a été décidé par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Pour ce qui concerne l'adressage, les cinq permanences mises en place par la mairie ont permis aux habitants d'obtenir leur nouveau numéro de voie.

Le recensement, qui s'est déroulé en février, indique une augmentation significative de la population de la commune qui compte désormais plus de 1600 habitants.

Un Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Ce PCS aidera la commune à prévenir les risques et à mieux gérer les crises associées.

Au chef-lieu, un projet de construction est prévu pour la réalisation de 52 appartements, dont 17 logements aidés ainsi que la création de 2 nouveaux commerces. Le permis a été accordé le 02 avril 2024.

La sécurité avant tout ! Nous avons été contraints de fermer complètement l'aire de jeux des enfants.

Un nouveau radar pédagogique équipé d'un kit scolaire sera installé au chef-lieu en remplacement de celui qui ne fonctionne plus.

Au pôle santé, un sas d'entrée sera mis en place pour éviter les pertes de chaleur lors de l'ouverture de la porte de la salle d'attente.

Il a été décidé d'aménager les abords de la route de l'Ermitage de manière à sécuriser l'intersection qu'elle marque avec le Chemin de Bellevue. La mise en place d'un chemin pour piétons a été prévu. Ayant terminé l'étude et obtenu l'accord des propriétaires, les travaux doivent débiter très prochainement.

Durant l'été, il est prévu que la moquette soit retirée et que des travaux de peinture soient réalisés sur les murs de la salle polyvalente. Les joints de dilatation seront rénovés.

La toiture de la sacristie sera restaurée. Les travaux sont programmés pour l'automne.

Je suis heureux de constater que le terrain de football des Pins est à nouveau ouvert aux jeunes joueurs d'Armoys/Le-Lyaud. Ce terrain satisfait pleinement les parents grâce à sa situation sécurisée et à proximité des bois. Un filet pare-ballon sera bientôt installé derrière les deux buts, offrant ainsi une protection supplémentaire aux abords du terrain.

Il est possible que nous subissions des périodes de canicule. Je vous demande donc d'être économes avec l'eau et d'adopter les bons gestes d'hydratation.

J'invite toutes les personnes vulnérables non-inscrites sur le registre communal à s'y inscrire, si cela n'est pas encore fait. Des membres de la commission CCAS seront amenés à vous contacter ou à vous rencontrer.

À chacun d'entre vous, je vous souhaite une lecture plaisante et de profiter pleinement de vos vacances estivales.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

- > Page 2 **EDITO**
- > Page 3 **VŒUX DU MAIRE**
- > Page 4 **COMPTES-RENDUS**
- > Page 5 **URBANISME**
- > Page 6 **BUDGET**
- > Pages 7-13 **ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ**
- > Pages 14-22 **VIE MUNICIPALE**
- > Page 23 **SPORT**
- > Pages 24-26 **THONON AGGLO**
- > Pages 27-29 **ART ET CULTURE**
- > Page 30 **CCAS**
- > Pages 31-39 **VIE ASSOCIATIVE**
- > Pages 40-43 **SANTÉ PUBLIQUE**
- > Pages 44-45 **PAGE JEUX - ÉTAT CIVIL**
- > Pages 46-47 **COMMERCES**
- > Page 48 **INFOS PRATIQUES**

INFOS

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h / 12 h - 13 h 30 / 16 h
mardi : 9 h / 12 h
mercredi : fermé
jeudi et vendredi : 9 h / 12 h
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
- Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Philip Larcher

> Comité de rédaction :

Patrick Bernard, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

Le vendredi 19 janvier, Monsieur le maire, Patrick BERNARD, a présenté ses vœux aux habitants d'Armoy.

Devant un public venu nombreux pour l'occasion et en présence du conseiller régional, M. Jean-Baptiste BAUD, et du conseiller départemental, M. Richard BAUD, Monsieur le maire a tenu à remercier les volontaires qui ont participé à la recherche du jeune William et a adressé une pensée particulière aux parents.

Après avoir remercié les pompiers et les gendarmes pour leur travail, ainsi que les porte-drapeaux toujours présents lors des cérémonies de commémoration, monsieur le maire a également salué l'implication des enseignants, ASEM et personnel de cantine de l'école Armoy-Le Lyaud dont l'engagement quotidien est essentiel dans la construction de l'identité, le sens de la citoyenneté, l'apprentissage du vivre-ensemble et l'instruction générale de nos enfants.

Monsieur le maire a également eu des mots chaleureux pour l'ensemble du tissu associatif d'Armoy, sans lequel « c'est tout un pan de la vie de la commune qui manquerait ».

Des remerciements ont été adressés aux commerçants et au pôle santé pour leur disponibilité, leur dynamisme, la qualité de leur accueil et de leurs produits ainsi que pour le lien social qu'ils contribuent à renforcer au travers de leurs actions respectives.

Un mot fut également prononcé à propos de la bibliothèque d'Armoy dont le dynamisme et l'attractivité ne sont plus à démontrer. Ce service communal d'éveil, d'information, d'éducation et d'ouverture au monde garde toute sa place et sa cohérence dans un cadre plus restreint mais renouvelé en dehors du giron de Thonon Agglo et toujours en lien avec les autres communes du réseau.

C'est non sans une pointe de tristesse que monsieur le maire a confirmé la fermeture définitive de l'Echo des Montagnes. Nous regretterons cet hôtel-restaurant réputé pour son accueil et la qualité de sa cuisine.

Monsieur le maire a profité de son allocution pour rassurer les habitants sur la « bonne santé financière » de la commune et pour dresser un bref bilan du travail effectué par l'ensemble de l'équipe municipale au cours de 2023 : l'obtention des subventions pour la construction de la nouvelle mairie et le lancement des travaux, l'adaptation nécessaire du parking et de l'aire de jeux pour les enfants autour de la mairie actuelle, le déploiement de la fibre optique, le diagnostic sécurité effectué sur la passerelle de la plâtrière en cofinancement avec Féternes, la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits conformément à l'obligation nationale d'adressage, la sécurisation de nos routes et croisements notamment sur le plateau de Lonnaz (chicanes), l'épandage d'émulsion bitumineuse et de gravillons afin d'assurer une meilleure longévité à notre réseau routier, divers travaux de réfection notamment à la maison Sansonnet, sur les balcons de la mairie actuelle, dans la bibliothèque (radiateurs), au niveau de l'église (consoles de l'auvent et balancement des cloches) et des jardins partagés (chalet), etc...

Pour conclure son allocution, Monsieur le maire a évoqué les chantiers et projets à venir en 2024 :

- La poursuite et finalisation des travaux de la nouvelle mairie (voir la rétrospective en image sur le site internet communal) : projet dont le coût total est de 1 578 000 €, subventionné à hauteur de 670 000 € par la Région Auvergne-Rhône Alpes, le Conseil Départemental et la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), financé en fonds propres par Armoy à hauteur de 108 000 € et par un emprunt de 800 000 € souscrit sur 20 ans à taux fixe avant l'augmentation significative de ces derniers en 2022.
- Le recensement de la population.
- La réalisation de l'adressage par l'implantation de poteaux et de plaques de rue.
- L'étude d'impact environnemental de l'ancienne décharge située sous l'église.
- La mise en service d'une nouvelle ligne de bus reliant Armoy à Thonon toutes les heures en coopération avec Thonon Agglomération.
- La construction de 52 logements incluant 16 logements sociaux et 2 commerces au chef-lieu.
- La poursuite des travaux de sécurisation de l'aire de jeux.
- La mise en place de radars pédagogiques équipés de kit solaire.
- L'installation d'un sas d'entrée au pôle santé ainsi que des travaux d'isolation.
- La pause d'un filet pare-ballon derrière les buts du stade de football.
- L'aménagement des abords et la sécurisation de l'intersection entre le chemin de Bellevue et la route de l'Ermitage sur Lonnaz.
- La réfection des murs de la salle polyvalente et la remise en état des joints de dilatation du carrelage.
- La réfection de la toiture de la sacristie.
- La remise en état des planches de rive et du velux de la maison Sansonnet.

Le discours de Monsieur le maire s'est terminé autour du traditionnel et convivial verre de l'amitié : un moment très agréable.

Tout ce travail ne se concrétiserait pas sans la mobilisation, l'énergie et le travail continu de l'équipe municipale et du secrétariat de mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

Intercommunalité – Thonon Agglomération

- Rapport d'activité 2022 - approuvé
- Service public assainissement collectif – assainissement non collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 - approuvé
- Service public eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 - approuvé
- Service public de prévention et de gestion des déchets – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 - approuvé

Autres domaines de compétences

Vœux et motions – Soutien implantation appareil de radiothérapie sur le territoire - approuvé

Domaine et patrimoine

Dénomination et numérotation des voies - approuvé

Finances locales

- **Budget principal** – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 - approuvé

- Subvention

- Produit amendes de police 2024 – Installation radars pédagogiques - approuvé
- Produit amendes de police 2024 – Sécurisation du carrefour entre la route de l'Ermitage et le chemin de Bellevue - approuvée
- CDAS 2024 – Pôle santé – Installation sas d'entrée - approuvé
- CDAS 2024 – Stade - Installation filet pare-ballons - approuvé
- CDAS 2024 – Salle polyvalente – Acquisition praticables - approuvé

- Cimetière communal

Révision des tarifs 2024 - approuvé

- Salles polyvalentes

Révision des tarifs 2024 - approuvé

- Foyer Rural Culturel Armoys le Lyaud

Participation fonctionnement 2024 - approuvé

- S.I.V.O.M. Armoys le Lyaud

Mise à disposition du hangar communal – Année 2024 - approuvé

- Redevance occupation domaine public 2024

Chalet pizzas à emporter - approuvé

- Association sportive Armoys le Lyaud

Subvention exceptionnelle – approuvé

Biens communaux

- **Acquisition** – Emprise foncière sécurisation du carrefour entre la route de l'Ermitage et le chemin de Bellevue - approuvé
- **Acquisition** – Emprise foncière pour mise en place d'un accès piétons route de l'Ermitage – approuvé

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

- Délibération 01/2024 - Finances locales - Budget principal - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 – Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 02/2024 - Finances locales - Budget principal - Affectation du résultat - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 03/2024 - Finances locales - Budget principal - Budget primitif 2024 - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 04/2024 - Finances locales - Budget caveaux - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 05/2024 - Finances locales - Budget caveaux - Budget primitif 2024 - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 06/2024 - Finances locales – Taxes locales 2024 - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 07/2024 - Finances locales – Subvention – CDAS 2024 – Construction nouvelle mairie _ Acquisition mobilier - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 08/2024 - Finances locales – Subvention – CDAS 2024 – Construction nouvelle mairie _ Acquisition matériel informatique- Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 09/2024 - Finances locales – Subvention – CDAS 2024 – Sacristie – Reprise de la toiture - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 10/2024 - Finances locales – Subvention – FONDS VERT – Travaux d'isolation du pôle médical et modification du système de production de chauffage - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 11/2024 - Finances locales – Taxe d'aménagement – Reversement à Thonon Agglomération - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 12/2024 - Intercommunalité – Thonon Agglomération – Rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des comptes – Mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 13/2024 - Intercommunalité – Réseau intercommunal de bibliothèques – Convention de partenariat - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 14/2024 - Intercommunalité – Thonon Agglomération – Avenant N°2 – Convention de prestation de service pour la gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles - Approuvée à l'unanimité ;
- Délibération 15/2024 - Domaine et patrimoine – Location – Convention de mise à disposition d'une salle communale à l'association diocésaine - Approuvée à l'unanimité.

IMPÔTS LOCAUX

Cette année encore, il a été décidé par le Conseil Municipal, lors du vote du budget 2024, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023 (et ceci depuis 2021!).

Ceci étant dit, une hausse des valeurs locatives de 3,9%, décidée par l'Etat, fera mécaniquement augmenter le montant des impôts locaux à payer.

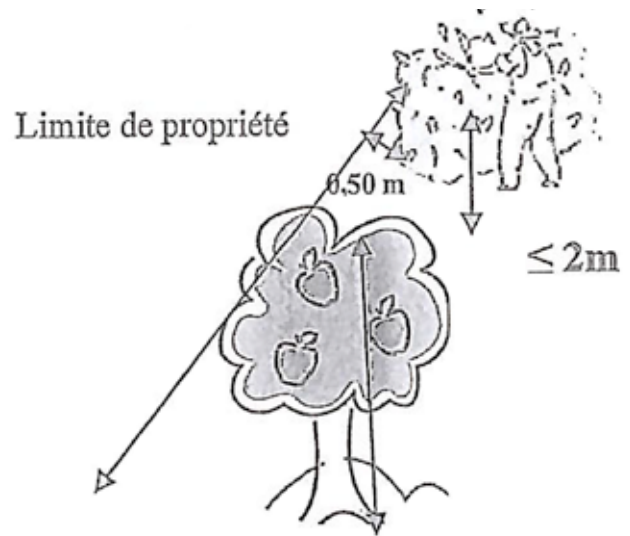
Rappel concernant les hauteurs de plantations en limite de propriété

Une distance minimum est imposée pour les plantations par rapport à la limite de propriété (article 671 du Code Civil) :

- **0,50 m pour les végétaux dont la hauteur ne dépasse pas 2 m**
- **2 m pour les arbres et arbustes dont la hauteur dépasse 2 m.**

Dans tous les cas, le voisin peut exiger qu'aucune branche ne se développe au-delà de la limite de propriété (article 673 du Code Civil).

Ainsi, une haie implantée en limite ou bordure de propriété doit être entretenue afin qu'elle n'empiète pas sur la propriété voisine. De plus, même strictement taillée et plantée à 0,50 ou 0,60 m de la limite de propriété, elle doit impérativement être maintenue à une hauteur maximum de 2 m.



DÉPART À LA RETRAITE DE VÉRONIQUE

Chère Véronique,
Quelques dates retraçant votre parcours parmi nous :

- En 1997, vous avez été recrutée en tant qu'agent d'entretien contractuel.

- En 2000, vous avez été titularisée et occupé un emploi d'agent d'entretien à la fois au SIVOM et à la mairie du Lyaud.

- En 2008, vous travaillez pour le SIVOM en tant qu'agent d'entretien et de restauration à temps complet.

- En 2019, vous obtenez la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Vous êtes partie à la retraite le 29/05/2024, jour de vos 67 printemps.

Le moment est venu de vous dire au revoir, de prendre votre retraite plus que méritée, après tant d'années passées à la cantine d'Armoys le Lyaud. Votre départ laissera un grand vide, surtout pour les enfants que vous avez tant chéris. Vous avez été bien plus qu'une employée. Votre gentillesse et votre attention envers chacun ont rendu les repas à la cantine agréables. Les enfants vous adorent et votre absence sera ressentie.

Nous vous remercions pour toutes ces années de dévouement et de service. Profitez bien de votre retraite et sachez que vous nous manquez déjà.

**Meilleurs vœux pour cette nouvelle étape
de votre vie.**

L'équipe municipale d'Armoys

Sivom | 5

RENTÉE SCOLAIRE ARMOYS LE LYAUD 2024

Une rentrée en mouvement comme chaque année, avec des départs et des arrivées, ce qui devrait faire un effectif de 344 enfants répartis comme suit :

PS:40 - MS:41 - GS:36 - CP:34 - CE1:58 - CE2:50 - CM1:48 - CM2:37

Moyenne à 26,46 élèves par classe en partant sur une base de 13 classes. Selon les directives ministérielles, nous nous devons de respecter des effectifs de classe à 25 en cycle 2 (GS, CP et CE1), ce que nous ne pourrons pas forcément respecter s'il y a des inscriptions durant l'été. Un travail sur la répartition des classes est engagé mais des changements peuvent s'opérer jusqu'à la pré-rentrée.

Activités et sorties scolaires :

Un beau programme financé par l'APE que nous remercions vivement : sorties cinéma, théâtre, musée de la préhistoire et olympique, escapade aux Moises et aux Brasses, ateliers médiévaux et visite des châteaux de Ripaille et Chillon, voile sur le lac, olympiades au stade, commémoration à l'espace Tully pour les 80 ans de la libération de la Haute-Savoie, etc...

Flag pour la classe de Mme Cantan : 6 séances de 1h30. Les sorties piscine (CP, CE1, CE2) sont financées par les mairies d'Armoys et du Lyaud.

**Nous souhaitons un bel été et un repos
bien mérité à toute l'équipe enseignante
et aux agents du SIVOM.**

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité

- La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, il existe trois principaux types de recettes, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

- La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...)
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions, le fonds de compensation de la TVA. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement :

Le contexte économique est marqué par une inflation qui reste élevée. De même les dépenses de personnel continuent d'augmenter du fait de la hausse du point d'indice et d'autres mesures catégorielles prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.

Malgré cela les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues.

Chap	Libellé	Montant voté
011	Charges à caractère général	340 394
012	Charges de personnel	170 357
014	Atténuations de produits	12 000
65	Autres charges de gestion courante	434 500
66	Charges financières	36 896
67	Charges spécifiques	6 000
68	Dotations aux provisions	1000
042	Opérations d'ordre entre section	50 449
	TOTAL	1 051 596

Les recettes de fonctionnement :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023.

Les recettes de fonctionnement de la commune continuent de progresser malgré une perte en euros constants de la part liée à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Pour rappel, la Taxe d'Habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Chap	Libellé	Montant voté
013	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services	12 970
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	109 801
731	Fiscalité locale	645 151
74	Dotations et participations	229 727
75	Autres produits gestion courante	59 220
77	Produits spécifiques	500
042	Opérations d'ordre	13 930
002	Résultat reporté	639 047
	TOTAL	1 711 346

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles (études)	15 000
204	Subventions d'équipement versées	61 930
21	Immobilisations corporelles	368 513
23	Immobilisations en cours	350 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000
16	Remboursements d'emprunts	72 144
27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations ordre transf. entre sections	13 930
	Restes à réaliser 2023	1 882 972
	TOTAL	2 772 489

Les projets d'équipements et de travaux (chapitres 20 21 23 du tableau ci-dessus) portent essentiellement sur les domaines suivants :

CAménagement Grange - Chef-lieu	30000
Réfection toiture sacristie	5 000
Vestiaires stade - Mise aux normes	5 310
Stade - Mise en place d'un filet de protection	10 000
Cabinet médical - Travaux d'isolation thermique	74 000
Réfection chemin de Bellevue	30 000
Enterrement réseau éclairage public impasse de la Ferme	50 000
Numérotation et dénomination des rues	13 000
Radars pédagogiques	12 000
Mobilier, matériel informatique nouvelle mairie	116 200
Construction nouvelle mairie	350 000

Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au budget sont uniquement les subventions notifiées, à savoir 250 000 € de la région pour la construction de la nouvelle mairie et 100 000 euros du Département au titre du Contrat Départemental d'Avenir 2024. Les dotations du chapitre 10 sont constituées du FCTVA et du produit de la taxe d'aménagement.

Chap	Libellé	Montant voté
13	Subventions d'investissement	350 000
10	Dotations-Fonds divers-Réserves	71 952
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	319 288
040	Opérations d'ordre entre sections	50 449
001	Solde d'exécution positif reporté (n-1)	1 720 664
	Restes à réaliser 2022	260 136
	TOTAL	2 772 489

LA GRAINOTHÈQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ARMOY AU TROC' PLANTES DU LYAUD



Dimanche 5 mai a eu lieu le Troc'plantes bisannuel, place du Champs Dunant, sur la commune du Lyaud. Tous les jardiniers, jardinières et amoureux du potager (environ 300 visiteurs) se sont retrouvés afin de glaner et échanger gratuitement des plants, boutures, semences et plantes.



Les associations : Gardiens de semences et Incroyables comestibles par le biais de la grainothèque d'Armoiy ont animé plusieurs stands. Des emplacements réservés

aux particuliers étaient pris d'assaut dès le début de matinée. Les échanges entre passionnés de jardin, de fleurs et de plantes potagères allaient bon train, certains recherchant plutôt des variétés anciennes, d'autres de nouveaux végétaux ou des conseils et astuces sur les plantations et les différentes techniques de culture.

Le concept du troc permet de diversifier les jardins et d'expérimenter d'autres approches de jardinage ceci dans une démarche de biodiversité et de préservation de l'environnement.



En fin de matinée, Chantal et ses amis accordéonistes et flutistes sont venus agrémenter musicalement cet échange pour le plus grand plaisir de tous.

Chacun est reparti heureux et riche de nouvelles connaissances botaniques et pressé de mettre celles-ci à profit.

*Arllette, Marta, Agnès, Sophie, Mathieu, Elisabeth,
pour les Incroyables Comestibles d'Armoiy
et les Gardiens de Semences Léman 74*

Si vous souhaitez vous inscrire sur le WhatsApp des Incroyables Comestibles d'Armoiy, veuillez envoyer un sms au 06 74 96 01 26.

À très bientôt dans la joie et le partage !

Allianz



Laetitia LOLLIOZ

Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

Boucherie d'Armoiy

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoît Favier-Bosson
3565 Chef-lieu - 74200 Armoiy - Tél. 04 50 17 49 91

Conseils en diététique
et micronutrition
Matériel médical
Oxygénothérapie - Orthopédie
Location - Livraison à domicile



Valérie et Mario LACAVA - Tél. 04 50 70 51 93
pharmaciedenoyer@perso.alliadis.net
388, av de Thonon - Noyer - 74200 Allinges

JARDINS PARTAGÉS ARMOY

Notre mamie est au paradis.

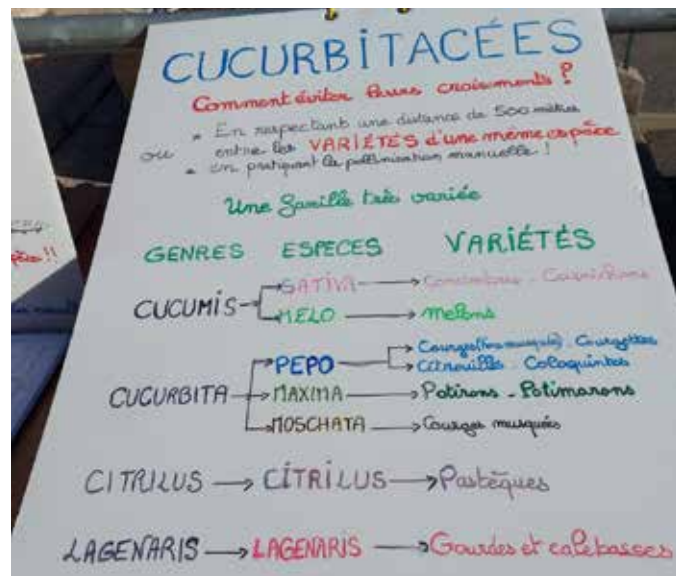
Tout le monde connaît Maria du Chef-lieu à côté de l'Eglise d'Armoiy. C'était une passionnée du jardin et tous les jours, dès le matin elle s'activait pour arroser ses fleurs et s'occuper de son jardin. Elle était magicienne car elle a toujours pu transformer n'importe quel coin de terre en un véritable paradis verdoyant. Pour Maria, chaque plante était un être, chaque fleur une amie. Elle les observait avec tendresse, connaissant chacune de leurs nuances, de leurs besoins. Ses mains, habiles et bienveillantes, caressaient les feuilles et dégageaient les mauvaises herbes avec une douceur infinie.

Chaque saison était une symphonie à orchestrer dans son jardin. Au printemps, elle accueillait avec joie le réveil de la nature, plantant de nouvelles graines avec l'espoir qu'elles éclosent et s'épanouissent. En été, elle veillait avec attention à ce que ses précieuses plantes ne souffrent pas de la chaleur, les dorlotant avec des arrosages réguliers. L'automne était sa période de récolte, où elle cueillait les fruits de son labeur avec gratitude, savourant les couleurs flamboyantes des feuilles qui tombent doucement. Et en hiver, elle veillait sur son jardin endormi, rêvant déjà des promesses de la prochaine saison.

Pour Maria, son jardin était bien plus qu'un passe-temps, c'était son refuge, son havre de paix. Chaque jour passé parmi ses plantes lui apportait une sérénité profonde, une connexion précieuse avec la nature qui l'entourait. Et lorsque le soir tombait, elle contemplait son œuvre avec fierté, sachant qu'elle avait donné vie à un petit coin de paradis sur terre. Cette mamie qui s'occupait si bien de ses plantes, enfants, petits enfants veille sur tout ce petit monde de là-haut depuis qu'elle a rejoint le paradis le 23 mars 2024.



GRAND TROC DE GRAINES



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT 2024

La matinée de nettoyage de la commune a eu lieu le dimanche 12 mai 2024 sous un soleil radieux et dans la bonne humeur. Une cinquantaine de volontaires, adultes et enfants, se sont présentés et ont pu parcourir l'un des 5 itinéraires convenus. C'est donc après un petit café et la formation de groupes que nos équipes de ramasseurs se sont lancées sur les routes. Ils sont revenus les sacs poubelles bien remplis vers 11h30 pour un apéro, dehors, devant la mairie. Nous remercions chaleureusement tous ces volontaires et leur donnons déjà rendez-vous l'an prochain.

Cette année, 130 kg de déchets ont été ramassés. Mais peut-on parler de succès ?!... Il ne devrait pas y en avoir autant. Notre commune est belle. Nous devons tous faire des efforts pour qu'elle le reste. Chacun doit faire preuve de civisme au quotidien et veiller à mettre ses déchets dans des poubelles ou dans des conteneurs de tri ou les porter en déchetterie. Les bords de route et les abords des conteneurs de tri sont encore trop souvent pris pour des dépotoirs et de nombreux bris de verre jonchent le sol. C'est sale et dangereux. Nous comptons donc sur votre savoir-vivre.

Ensemble, soyons des citoyens responsables et respectueux des lieux dans lesquels nous vivons. Merci à tous pour votre vigilance et votre bon sens.

Un exemple à suivre : certains marcheurs profitent de leurs promenades régulières pour ramasser les déchets. Ils s'équipent simplement de gants de jardin et prennent avec eux un sac poubelle. C'est simple, utile, non-encombrant et n'enlève rien au plaisir de la balade. Si vous ne voulez pas vous baisser, munissez-vous d'une pique ou d'une pince. Ça marche aussi.



L'AMBROISIE

SAVOIR LA RECONNAÎTRE ET SIGNALER SA PRÉSENCE

QU'EST-CE QUE L'AMBROISIE ?

L'Ambroisie est une plante exotique envahissante fortement allergisante qui est soumise à réglementation. En Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 rend obligatoire la destruction systématique de cette plante et la prévention de son implantation sur notre territoire.

La Haute-Savoie se trouve sur un front de colonisation donc l'Ambroisie est a priori encore peu présente sur le territoire mais elle arrive progressivement chez nous, d'où l'importance de renforcer notre vigilance à son égard.

En France, il existe en fait trois espèces d'Ambroisie faisant l'objet d'une surveillance. L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du Nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Ci-après l'Ambroisie à feuilles d'armoise, la plus rencontrée en Haute-Savoie.

Ses caractéristiques :

- tige assez souple et couverte de poils blancs
- feuille vert clair uniforme sur les deux faces
- fleur vert-jaune avant éclosion et jaune après
- aucune odeur

A ne pas confondre avec l'armoise commune (face inférieure de la feuille couleur gris argenté et odeur marquée) et l'armoise annuelle (feuille finement découpée et odeur forte).



Stade plantule



Stade végétatif



Stade floral

Ambroisie à feuilles d'armoise

Source : Observatoire des ambrosies

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

L'objectif de la lutte contre l'Ambroisie est d'interrompre son cycle en :

- empêchant la plante de produire du pollen (juillet-septembre) pour limiter les allergies
- empêchant la plante de produire des semences (août-octobre et hiver) pour limiter l'invasion.

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

Pour de petites surfaces, l'arrachage manuel reste la technique la plus efficace. Arracher avant la floraison pour une meilleure efficacité et pour éviter l'exposition au pollen. Le port de protections (masque notamment) est nécessaire. Les personnes sensibles ne doivent pas arracher les plants d'Ambroisie.

Que faire si je découvre un plant ?

Je le signale par un des moyens suivants :

- en me rendant sur le site signalement-ambrosie.atlasante.fr
- par e-mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- par l'application smartphone : Signalement ambrosie
- par téléphone : 0 972 376 888

Le signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants. En effet, dans chaque commune est désigné un référent « Ambrosie » qui a la charge de l'information à la population, de la gestion des signalements d'Ambrosie sur les terrains et de l'articulation de la lutte au niveau local.

Pour plus d'information : www.ambrosie-risque.info

ATELIER DE SEMIS DE TOMATES

Le 23 mars, atelier Semis de tomates autour de la Grainothèque de la bibliothèque d'Armoay : respect du vivant et partage.

L'atelier s'est déroulé dans les locaux de la Mairie d'Armoay, organisé par les Incroyables Comestibles et les Gardiens de Semences.

Les 20 participants (atelier limité normalement à 12 personnes...), venus également de communes voisines ont partagé ce moment convivial ; ils ont choisi leurs graines parmi des dizaines de variétés, pour avoir le plaisir d'avoir dans leur jardin des fruits de goûts, formes, couleurs, précocités différentes...

Connaissez-vous « Miel du Mexique, Green Zebra, Kozula, Jaune flammée... » ?

Un suivi par internet ou téléphone a été proposé pendant la levée des plants.

Plus tard, par l'intermédiaire du groupe WhatsApp des Incroyables Comestibles d'Armoay et du Lyaud, les

plants en surnombre ont été partagés avec les habitants de la commune et le Vallon des Vouas.

Pour conclure l'atelier, nous avons expliqué comment récolter les graines pour l'année prochaine tout en partageant le verre de l'amitié.



LUTTE CONTRE LES SCOLYTES

HAUTE-SAVOIE : LES SCOLYTES DÉVISAGENT DE PLUS EN PLUS NOS FORÊTS

L'Office National des Forêts (ONF) observe que la tendance était à l'accélération d'épisodes épidémiques depuis 2018 en Haute-Savoie, avec un nombre d'arbres morts stable mais à un haut niveau, atteignant autour de 50 000 m³ de bois récoltés chaque année.

Les zones les plus impactées sont le Chablais, le Pays du Mont-Blanc et la vallée de l'Arve en Haute-Savoie ; le Beaufortin, le Massif du Grand Arc et la vallée des Huiles en Savoie.

Chablais : La commune d'Armoys est également impactée : photos de « la sapinière » forêt d'Armoys



Voici quelques chiffres concernant les forêts publiques des pays de Savoie. En novembre 2023, le volume de bois sanitaire désigné sur les 2 départements était 2 fois plus important qu'en 2022 à la même période. En Haute-Savoie, un quart de la surface en sylviculture du département est en situation de crise et un huitième sur la Savoie. Ceci est particulièrement préoccupant et va impliquer une réelle adaptation de la gestion pour lutter contre la crise ce qui est bien différent de la sylviculture classique.



QU'EST CE QU'UN SCOLYTE ?

Le scolyte est un insecte sous cortical de 4 à 5 mm de la famille des coléoptères. Il se développe sous l'écorce des arbres et provoque des ravages en particulier sur les épicéas. Deux espèces de scolytes sont concernées : le typographe et le chalcographe.



Larve de scolyte



Scolyte typographe

COMMENT SE DÉVELOPPENT-T-ILS ?

Les scolytes creusent sous l'écorce des épicéas un réseau de galeries à partir desquelles se développent des larves. Ces galeries viennent perturber et interrompre la circulation de la sève. Dans un premier temps, elles provoquent le dépérissement (rougissement des aiguilles) puis à terme la mort de l'épicéa (décollement complet de l'écorce), entre 4 et 6 semaines.

Les jeunes adultes quittent l'épicéa sur lequel ils se sont développés et, après un envol, vont pondre sur d'autres épicéas sains. Un arbre contaminé en affecte 10 autres.

Les attaques se propagent ainsi de proche en proche tel un phénomène de contagion. Elles occasionnent des foyers d'arbres atteints formant des taches rougissantes fortement visibles dans le paysage.



Forêt dans les Vosges atteinte par le scolyte



Ecorce d'épicéa scolyté



Bois scolyté

COMMENT RECONNAÎTRE UN ÉPICÉA INFECTÉ ?

La présence de scolytes dans un épicéa est révélée par plusieurs symptômes :

- suintements de résine sur l'écorce,
- trous dans l'écorce émettant de la sciure rousse,
- rougissement et chute des aiguilles.

COMMENT LUTTER CONTRE CE RAVAGEUR ?

Le seul moyen de lutte efficace est d'exploiter (abattage et écorçage) très tôt les arbres infectés par des scolytes vivants afin d'interrompre le développement des larves et éviter leur envol, au stade adulte, vers d'autres arbres.

Dès l'apparition des premiers symptômes, les arbres concernés doivent être : exploités (abattage, ébranchage), évacués hors forêt (scieries, parcs à grumes) le plus rapidement possible, ou écorcés, ou rainurés.

Si les grumes restent en forêt, l'écorçage doit être effectué dès l'abattage. Il peut être réalisé sur parc à grumes dès réception en scierie.

Quelles sont les obligations pour les propriétaires de forêts attaquées ?

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de "lutte obligatoire" sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas.

LES MESURES CURATIVES

faire procéder sans délai à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche à défaut faire évacuer de la forêt dans les meilleurs délais les bois scolytés secs, à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes.

LES MESURES PRÉVENTIVES

faire évacuer, après abattage, à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :

- dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre ;
- avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

Cette dernière mesure s'applique à toutes les exploitations d'épicéas non scolytés afin d'éviter de créer des sites de reproduction favorables au développement des scolytes (grumes fraîchement abattues non écorcées).

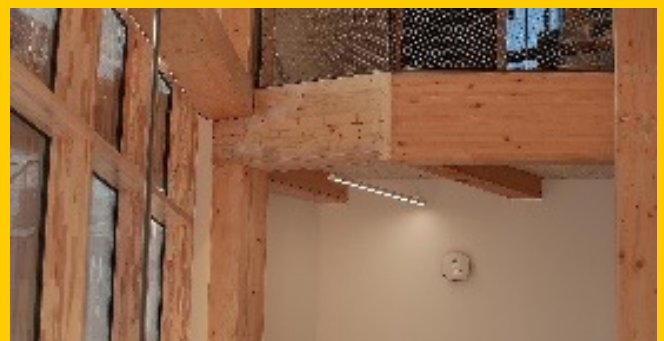
BOIS SCOLYTÉS : DES DÉBOUCHÉS IDENTIQUES À CEUX D'UN BOIS SAIN

A la suite de la crise des scolytes, les volumes d'épicéas vendus sont depuis en forte diminution. Néanmoins, malgré cette fragilité et des millions de mètres cubes attaqués, le bois malade n'est heureusement pas du bois perdu ! La totalité du bois scolyté en raison des assauts subis entre 2018 et 2021 a été coupée et vendue.

« Plus de 60% de ces bois ont très vite été vendus grâce aux contrats d'approvisionnement qui stipulaient une intervention rapide pour exploiter et sortir les bois des forêts, seule façon de lutter efficacement contre le parasite ».

Concernant les débouchés de ce bois, la recherche se veut rassurante : « Un bois scolyté prend une coloration bleu-gris en raison de la présence d'un champignon inoculé à l'arbre par le scolyte. A la vente, cette coloration provoque un déclassement mais la bonne nouvelle c'est que ce bois ne perd aucune de ses qualités mécaniques ! Sa compression et sa résistance sont les mêmes que celles d'un bois sain, on peut donc en avoir le même usage. »

C'est ainsi que le bois scolyté vendu a pu être utilisé pour faire de la charpente, des palettes pour le bois d'œuvre et du papier. Au sein du nouveau siège de l'ONF inauguré en juillet 2022 et réalisé avec du bois entièrement français issu des forêts domaniales, les architectes Vincent Lavergne et Samuel Poutoux ont ainsi travaillé sur la base d'une utilisation importante de bois scolyté. Tous les épicéas utilisés dans la conception du siège sont issus de peuplement scolytés : cela représente 4000 mètres cubes de grumes.



Construction en bois scolyté

ADRESSAGE BAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 2 FÉVRIER 2024

Une réunion publique à propos de l'adressage s'est tenue le 2 février 2024. Une invitation pour venir assister à cette réunion publique avait été distribuée dans les boîtes aux lettres de toutes les personnes concernées par le changement d'adresses.

Une présentation de la loi 3DS et de ses implications a été proposée à un public nombreux et attentif. Les différents sujets qui découlent de cette loi ont été abordés : la dénomination des voies privées, la création de la Base Adresse Locale par la commune, la numérotation des bâtiments, l'attribution d'un numéro unique pour chaque habitation, l'installation des panneaux et des plaques de rue par les services de la mairie, les démarches administratives à effectuer par les particuliers et par les professionnels.

Les personnes présentes, concernées par le changement d'adresse, ont participé activement en posant de multiples questions et ont obtenu les réponses aux différentes interrogations soulevées.

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Jusqu'ici uniquement imposé aux communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février 2022.

Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

L'article 169 de la LOI 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil Municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

Toutes les voies, publiques, ou privées ouvertes à la circulation (c'est-à-dire non fermées par un portail ou une clôture) doivent être nommées par décision du Conseil Municipal

POURQUOI REVOIR LES ADRESSES DE LA COMMUNE ?

La loi impose à toutes les communes de créer une Base Adresse Locale, répertoriant toutes les voies et les numéros de tous les bâtiments, et de transmettre les données de cette BAL à la Base Adresse Nationale. Mais ce n'est pas la seule raison, cela permettra de corriger les adresses erronées. Modifier les adresses justes mais problématiques. Doter la commune d'une base d'adresse officielle qui deviendra l'unique référence pour tous.

POUR QUELS RÉSULTATS ?

- Chaque habitation aura ainsi une adresse
 - Unique - Précise - Officielle - Géo-localisée - Largement diffusée
- Raccourcir les délais d'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Police, Gendarmerie)
- Améliorer l'efficacité des services de la poste, des services de livraison, des fournisseurs d'énergie, de téléphonie.

La commune aura à sa charge :

- Fourniture et pose des panneaux
- Fourniture des numéros, la pose sera à la charge des administrés ainsi que le numéro sur les boîtes aux lettres.

Certains panneaux seront installés sur le domaine privé.

QUI EST CONCERNÉ ?

39 voies ouvertes à la circulation publique desservant plus d'une habitation n'ont actuellement pas de nom.

Elles peuvent être le prolongement d'une voie déjà nommée.

Ces 39 voies doivent être dénommées.

UNE NUMÉROTATION MÉTRIQUE (ET CORRECTE) POUR TOUT LE MONDE

Numérotation métrique = Distance par rapport au début de la voie

Pour harmoniser et respecter les règles d'un adressage de qualité :

- Tous les lotissements passeront à la numérotation métrique.
- Toutes les habitations partageant une même adresse auront chacune un numéro unique. Seront également corrigées toutes les numérotations «absurdes» :
 - Numéros pairs/impairs du mauvais côté.
 - Numérotation non chronologique.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CHANGEMENT D'ADRESSAGE

- Dénomination des voies
- Numérotation de toutes les habitations
- Création de la Base d'Adresse Locale
- Délibération du Conseil Municipal
- Publication de la BAL = Mise à jour de la Base d'Adresse Nationale
- Installation des panneaux et plaques de rue
- Diffusion auprès des Services fiscaux + Mise à jour des listes électorales



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PARTICULIERS

- La BAN étant la référence, toutes les bases de données devront se mettre à jour y compris celle de la Poste
- Pour accélérer les mises à jour vous pourrez renseigner le formulaire du service en ligne du gouvernement pour prévenir l'ensemble des services suivants :
 - Le service des cartes grises ;
 - Les Caisses d'Allocations Familiales ;
 - Le fournisseur d'énergie : (actuellement uniquement EDF ou ENGIE) ;
 - La Sécurité Sociale (CPAM, Cram, CGSS, etc.) ;
 - Le service des impôts ;
 - Les caisses de retraite

Un certificat d'adressage vous sera également fourni (avec votre numéro de rue) pour justifier de votre changement d'adresse administrative.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PROFESSIONNELS

- Il ne s'agit pas de transfert de siège social mais simplement d'un changement d'adresse administrative émanant de la commune.
- Il suffit d'envoyer le certificat d'adressage fourni par la commune et de préciser que le changement est lié à une modification administrative.
- Formalité gratuite de mise à jour de l'adresse à déclarer sur le guichet unique pour les entreprises à l'adresse suivante : <https://formalites.entreprises.gouv.fr>
- Coût du dépôt d'acte : 15,94 €
racs@greffe-te-thononlesbains.fr



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Samedi 27 juillet et dimanche 28 juillet	Fête de l'été et feux d'artifice	Club de foot Armoy-Le Lyaud	Le Lyaud champ Dunant
Mercredi 31 juillet	Don du sang	Goutte de vie	Le Lyaud
Samedi 21 septembre	Soirée des artistes	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes Armoy
Mercredi 25 septembre	Don du sang	Goutte de vie	Le Lyaud
Vendredi 4 octobre "Octobre ROSE"	Conférence avec le Dr SALVAT	Municipalité Armoy	Salle des fêtes Armoy
Dimanche 6 octobre	Troc plantes	Gardien de semences	Le Lyaud
Samedi 19 octobre	Fête de la châtaigne	Comité des fêtes d'Armoy	Devant la mairie
Samedi 26 et dimanche 27 octobre	Exposition artisanale	Foyer rural Armoy-Le Lyaud	Salles des fêtes d'Armoy
Lundi 11 Novembre	Cérémonie du 11 Novembre	Municipalité	Monument aux morts
Samedi 16 novembre	Soirée des artistes	Comité des fêtes	Salle des fêtes Armoy
Mercredi 20 novembre	Don du sang	Goutte de vie	Le Lyaud
Samedi 23 novembre	Loto	APE Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes Armoy
Samedi 30 novembre	Repas des aînés	Municipalité Armoy	Salle des fêtes Armoy
Samedi 7 décembre	Vente des sapins	APE Armoy-Le Lyaud	Champ Dunant Le Lyaud
Samedi 7 décembre et dimanche 8 décembre	Foire aux vins	Foot Armoy le lyaud	Salle des fêtes Armoy
Dimanche 15 décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes Armoy
Mercredi 18 décembre	Noël des enfants du foot	Foot Armoy le Lyaud	Salle des fêtes Armoy

ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET LÉGISLATIVES

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU DIMANCHE 9 JUN 2024 À ARMOY

Nombre d'inscrits	1199
Nombre de votants.....	717
Nombre d'abstentions	482
Taux de participation	59,8 %
Nombre de bulletins blancs.....	12 (/717)
Nombre de bulletins nuls	13 (/717)
Nombre d'exprimés	692 (/717)

Résultats par tête de liste (total = 692)

- M. Jordan BARDELLA	205
- Mme Valérie HAYER	117
- M. Raphaël GLUCKSMANN.....	97
- Mme Marie TOUSSAINT	48
- Mme Marion MARECHAL	46
- Mme Manon AUBRY	45
- M. François-Xavier BELLAMY	39
- M. Jean-Marc GOVERNATORI	18
- Mme Hélène THOUY	15
- M. Léon DEFFONTAINES	14
- M. Jean LASSALLE	11
- M. Florian PHILIPPOT	10
- M. François ASSELINEAU	8
- M. Yann WEHRLING	5
- M. Guillaume LACROIX	4
- Mme Caroline ZORN.....	3
- Mme Nathalie ARTHAUD	3
- Mme Marine CHOLLEY	2
- M. Francis LALANNE	1
- Mme Selma LABIB	1
- M. Léopold-Edouard DEHER-LESAINT	0
- M. Philippe PONGE	0
- M. Nagib AZERGUI	0
- M. Olivier TERRIEN	0
- Mme Lorys ELMAYAN.....	0
- M. Gaël COSTE-MEUNIER	0
- M. Hamada TRAORE.....	0
- Mme Laure PATAS D'ILLIERS.....	0
- M. Patrice GRUDE	0
- M. Audric ALEXANDRE	0
- M. Michel SIMONIN	0
- M. Jean-Marc FORTANE	0
- M. Pierre LARROUTOUROU	0
- M. Georges RENARD-KUZMANOVIC	0
- Mme Camille ADOUE	0
- M. Edouard HUSSON	0
- M. Pierre-Marie BONNEAU.....	0
- M. Charles HOAREAU	0



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU DIMANCHE 30 JUN 2024 À ARMOY (1^{ER} TOUR)

Nombre d'inscrits	1215
Nombre d'abstentions	292 (soit 24,03 %)
Nombre de votants.....	923 (soit 75,97 %)
Nombre de bulletins blancs.....	22
Nombre de bulletins nuls.....	4
Nombre d'exprimés.....	897 (soit 97,18%)

- Mme Anne-Cécile VIOLLAND	295
Horizons, soit 32,89 % des votes exprimés	
- M. Quentin TAIEB	271
Rassemblement National & Républicains à Droite, soit 30,21 % des votes exprimés	
- M. Jean-Baptiste BAUD	210
Nouveau Front Populaire, soit 23,41 % des votes exprimés	
- Mme Chrystelle BEURRIER (non-classée)	78
soit 8,69 % des votes exprimés	
- M. Daniel MAGNIN	14
Sabaudia, soit 1,56 % des votes exprimés	
- M. Nicolas BAL	13
Nouvelle Energie pour la France, soit 1,45 % des votes exprimés	
- M. Sacha POIDEVIN (non-classé)	9
soit 1 % des votes exprimés	
- Mme Michelle BALLY	7
Lutte Ouvrière, soit 0,78 % des votes exprimés	

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024 À ARMOY (2ND TOUR)

Nombre d'inscrits	1215 (1189 en 2022)
Nombre d'abstentions	309 (soit 25,43 %)
pour mémoire : 615 (soit 51,72 %) en 2022	
Nombre de votants.....	906 (soit 74,57 %)
pour mémoire : 574 (soit 48,27 %) en 2022	
Nombre de bulletins blancs.....	30 (28 en 2022)
Nombre de bulletins nuls.....	8 (7 en 2022)
Nombre d'exprimés.....	868 (soit 95,80 %)
pour mémoire : 539 (soit 93,90 %) en 2022	

- Mme Anne-Cécile VIOLLAND	567
Horizons, soit 65,32 % des votes exprimés	
- M. Quentin TAIEB	301
Rassemblement National & Républicains à Droite, soit 34,68 % des votes exprimés	

CARRIÈRE À ARMOY

Recours en justice de l'UNICEM contre le SIAC : premier échec du projet de carrière à Armoys.

Dans une décision (no. 2004763) de la seconde chambre du tribunal administratif de Grenoble, en date du 10 juin 2024, le recours à des fins d'annulation de l'UNICEM contre le SIAC est rejeté. L'UNICEM dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel de ce jugement auprès de la cour administrative d'appel de Lyon.



POUR INFORMATION

J'ai été contacté par l'entreprise COLAS pour une ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune au niveau de PLANAISE. Ce projet est prévu dans les 5 à 7ans ans à venir.

Il m'a été précisé que la durée sollicitée d'exploitation serait de 15 à 20 années d'exploitation et sûrement quelques années supplémentaires pour la finalisation du réaménagement.

Je tiens à vous rappeler que la zone concernée par ce projet est classée au SCoT en classe secteur de biodiversité des milieux terrestres, ce qui ne permet pas l'implantation d'une carrière. Par ailleurs, la zone boisée impliquée est la couronne du Bois de Ville, fréquentée par les familles et sportifs.

Les habitants proches de ce site subiront les nuisances sonores, les moteurs des engins en circulation et les vibrations liées aux tirs de mines sera une source d'inquiétude pour les riverains ainsi que la production et la mise en suspension de poussières lors du traitement des matériaux concassage, criblage, broyage.

L'excavation engendrée de cette carrière aura un impact direct non négligeable sur l'écoulement souterrain des eaux. La présence de ces travaux étant dans une zone boisée, occasionnerait des conséquences importantes pour la faune (perte d'habitat pour la faune) sans oublier la flore. Il ne faut pas se mentir, les camions seront amenés à traverser le village pour se rendre dans les communes voisines. Le trafic des poids lourds sur la RD 26 à la traversée du village serait durement supportable pour les riverains, une chaussée étroite ne permettant pas de croisement des camions. En dehors de l'extraction des granulats, il faudra tenir compte du remblai, donc, des camions qui proviendront de tous les horizons.

Il me semble important de préserver les terres agricoles et forestières, et, les paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Même en prenant des mesures, nous ne retrouverons plus pour une durée très longue, les paysages d'origine.

J'ai déjà en limite de ma commune la carrière du Le Lyaud avec son extension prévue prochainement et maintenant un projet d'une carrière à Armoys. Ce village va devenir un enfer pour les habitants.

Un intérêt financier doit-il primer sur la qualité de vie, sur le cadre de vie et sur l'Environnement ?

Durant trop de décennies nous avons fait primer rendement et intérêts financiers sur l'humain. Nous ne voulons pas continuer dans cette logique, tant pour les habitants que pour les écosystèmes impactés par ce projet.

En conclusion, le Maire et le Conseil Municipal émettent une opposition catégorique à la construction de cette carrière.

Le Maire,

BERNARD Patrick

FÊTE DU TIMBRE

Evian - Mars 2024 : les élèves de l'école sont venus en nombre et se sont retrouvés à l'atelier jeunesse.

La Fête du Timbre, événement annuel dans toute la France, a été organisée par l'association philatélique « PhilChablais » à Evian début mars. L'école d'Armoys-Le Lyaud s'y est faite remarquée par une exposition originale réalisée par une classe de CM2 où l'institutrice mène un projet pédagogique basé sur des outils et ateliers créatifs pour s'amuser et apprendre avec le timbre en histoire, géographie, sciences, instruction civique, mail-art, ... Le maire d'Armoys et près de 20 familles d'élèves sont venues visiter l'exposition, une belle reconnaissance pour tous.

Il faut savoir que, depuis l'origine du timbre en 1850, plus de 800 000 timbres ont été émis dans le monde entier, qui illustrent tous les sujets de société et constituent un véritable moyen de communication ludique et pédagogique.

La classe d'Armoys a participé également à un concours national sur le sport à l'occasion des Jeux Olympiques ; et les 12 présentations émanant d'un travail collectif de classes d'école de toute la France ont été exposées à Paris fin Mai à l'exposition nationale « Paris Philex 2024 ».



CÉRÉMONIE DU SOUVENIR DES DÉPORTÉS 30 avril 2024

Flora SAULNIER est née le 17 février 1903 à Armoy, issue d'une famille de 9 enfants.

Très jeune, elle travaille dans l'hôtellerie à Paris, puis à Nice où elle rencontre Jean-Marie qui deviendra son époux.

Flora et Jean-Marie deviennent propriétaires à Annecy de l'auberge du Lyonnais, restaurant situé au bord du Thiou. Cette auberge devient surtout dès 1940 une véritable plaque tournante de la Résistance. En 1942, Jean-Marie est contacté par les responsables lyonnais de Combat et devient un des membres fondateurs de ce mouvement de résistance.

Flora devient agent P2 du mouvement Combat, c'est-à-dire agent de renseignement responsable qui travaille en permanence dans la Résistance. Lieu de rendez-vous des résistants, boîte aux lettres, point de chute de plusieurs filières de réfractaires au STO (service du travail obligatoire) venant parfois du Nord de la France, où les résistants espagnols établiront leur PC, l'auberge est également un centre de tri de journaux clandestins, ceux-ci en provenance de la gare d'Annecy comme le "Franc-Tireur" ou le "Témoignage chrétien" sont stockés dans un entrepôt jouxtant le restaurant. L'établissement est très fréquenté par les chauffeurs de cars qui réexpédient ces journaux dans les vallées, notamment dans les Aravis.

L'auberge du Lyonnais a comme voisin le magasin de Giovanni COLONA, membre de l'OVRA (police mussolinienne) qui sera tué par la Résistance le 28 juillet 1943. A la fin de l'année 1943, les Allemands aidés par les miliciens, multiplient les actions de représailles suite à l'assassinat du chef de la Milice de Haute-Savoie à Thônes le 21 novembre. Jean-Marie, conscient du danger, ne dort plus à l'auberge, de peur d'être arrêté.

Flora est arrêtée le 23 décembre 1943 par Groom le gestapiste annécien, puis internée au Pax à Annemasse le lendemain où elle restera jusqu'au 29 janvier ; ce jour-là, elle fait partie d'un impressionnant convoi de 35 personnes qui rejoint la prison de Fort Monluc à Lyon. Les Allemands entassent jusqu'à 5 prisonniers par cellule de 2,50 m.

Le 25 février, nouveau départ et après 2 jours de voyage, elles sont parquées à Romainville, centre d'internement, et quittent ce camp le 18 avril.

Commence alors le terrible voyage, à 100 par wagon plombé, le train ne s'arrête que le 23 avril à Ravensbruck, l'enfer des femmes. Ce camp de concentration, situé au Nord de Berlin, connaît des hivers semblables à ceux de la Sibérie. Flora subit son 1^{er} appel dans la boue de l'Appelsplatz. Après 2 jours passés en quarantaine, les déportées sont inspectées par un SS, véritable maquignon de la vie et de la mort.

Lorsqu'arrive son tour, le sort de Flora dépend d'un coup de dés. A droite, c'est la mort immédiate, à gauche le travail. Flora est affectée à un atelier de raccommodage de vêtements militaires.

Ravensbruck fournit du personnel féminin à tous les autres camps de concentration. Camp de travail où les femmes travaillent jusqu'à la mort avec un rendement maximal, c'est aussi un camp d'expérimentation sur les femmes, les enfants, les nouveaux nés. Les détenus des camps servent de cobayes humains pour des expériences pseudo médicales nazies. A Ravensbruck, un programme de stérilisation est testé sur les femmes et la liste des atrocités est encore trop longue ou trop inimaginables pour être citée. A partir de 1941, les nazis exécutent les nouveaux nés, noyés, étranglés, assommés devant les yeux de leur mère, puis ils décident de leur laisser la vie mais la quasi-totalité meurt de froid, de faim et d'expériences médicales. On enregistre 843 naissances entre 1943 et 1945. Seuls quelques-uns survivent grâce à la solidarité entre déportés. Une infirmière courageuse vole une paire de gants en caoutchouc dans laquelle elle taille 10 tétines.

A Ravensbruck, on estime à 150 000 femmes de 25 nationalités différentes qui sont inscrites sur les registres du camp, 92 000 y périrent. Le nombre de Françaises est estimé à 10 000 et 8 000 y trouvent la mort. 42 femmes arrêtées en Haute-Savoie sont envoyées dans le camp et 10 n'en reviendront pas. Chaque jour, il faut se battre pour survivre, les faibles et les inaptes au travail sont envoyées dans la chambre à gaz puis brûlées au crématoire qui fonctionne jour et nuit.

Le 23 avril 1945, la Croix Rouge suédoise réussit à évacuer un certain nombre de détenues, dont Flora Saunier, vers la Suède. Le 30 avril, les premiers soldats soviétiques entrent dans le camp. Flora rentre à Annecy le 1^{er} juillet. Revenues de l'enfer concentrationnaire, les survivantes haut savoyardes n'ont jamais oublié, et restent fidèles à leur serment « plus jamais ça ».

A une époque où les discours intolérants et les pensées racistes et xénophobes se répandent comme une traînée de poudre, il est important de se remémorer les horreurs de la guerre et de rester vigilants pour qu'elles ne se reproduisent plus.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le 30 avril 1945, Adolf Hitler se suicide dans son bunker de Berlin. C'est à l'amiral Dönitz qu'il revient de demander la cessation des combats aux puissances alliées, les Anglo-Saxons et les Soviétiques. Dans la nuit du 7 au 8 mai, le général allemand Gustav Jodl, envoyé à Reims par Dönitz, signe à 2 h 41 la capitulation sans condition de l'Allemagne. Côté vainqueurs, l'acte de capitulation est signé par le Général Walter Bodell-Smith, chef d'état-major du Général Eisenhower, commandant suprême des Alliés et le général soviétique Ivan Sousloparov. Le Général français François Sevez, chef d'état-major du Général de Gaulle, est invité à le contresigner à la fin de la cérémonie en qualité de simple témoin. Le 8 mai 1945, les combats cessent à 23 h 01. À 15 heures, les chefs d'État et de gouvernement alliés, dont le général de Gaulle, annoncent simultanément sur les radios la cessation officielle des hostilités en Europe. Aux États-Unis, l'annonce de la victoire revient au président Harry Truman, son prédécesseur Franklin Roosevelt étant mort d'épuisement et de maladie le mois précédent, le 14 avril 1945.

Chaque jour, nous devons savourer les effets de cette victoire et de la paix retrouvée.

Pourtant, aujourd'hui, l'Histoire semble amnésique avec la guerre en Ukraine. Les différents conflits ou tensions qui sévissent sur la scène mondiale, nous obligent à ressentir à nouveau la fragilité de la paix.



LES ACTUALITÉS DU CORRESPONDANT DÉFENSE D'ARMOY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Samedi 11 mai - PMM Evian

La Préparation Militaire Marine d'Evian accueille des jeunes gens désirant découvrir la Marine Nationale. Ils se retrouvent environ un samedi sur deux d'octobre à juin afin d'appréhender la devise de la Marine Nationale : Honneur, Patrie, Valeur et Discipline dans un esprit de cohésion et de respect. Lors des vacances de février, cette expérience s'est enrichie d'un séjour à la base de défense de Toulon. L'année sera sanctionnée par un brevet, remis solennellement lors d'une cérémonie.

Début mai, une journée d'instruction un peu différente attendait les jeunes stagiaires. Après un appel en tenue de sport, tous se sont équipés de masques, de ponceuses et de pinces. La mission du jour ? - ponçage et peinture des œuvres vives et mortes de la barque de la Préparation militaire Marine.

Une belle journée ensoleillée, chargée en travail et riche de relation humaine, les jeunes gens ont ainsi pu déjeuner sur les bords du lac en compagnie de leur marraine, Peggy Bouchet, et de leurs cadres.

*Lieutenant de Vaisseau @ Claire CROUSIER
Officier de communication pour la Marine Nationale
en Haute-Savoie*



FÊTE DES MÈRES

Notre traditionnel repas de la fête des mères qui s'est déroulé le 24 mai a rencontré un franc succès.

Monsieur le Maire a ouvert les festivités avec un message adressé à toutes les mamans qu'il a honoré en ce jour de fête des mères et qui a été très applaudi. C'est avec Morning Cookies, duo qui crée de la musique « Mountain Vibes », mixage de New soul et de musique électronique que la chanteuse « Hélène » avec une voix suave et envoûtante a débuté la soirée en nous interprétant quelques titres qui n'ont pas laissé indifférent le public.

S'en est suivi la partie danse avec Adrien, accompagné d'Hélène, sur des musiques qui ont déchainé les mamans qui se sont retrouvées nombreuses sur la piste de danse.

Nos commerçants nous avaient, comme d'habitude, concocté un bon repas et nous les en remercions très vivement.

Merci à toute l'équipe de la commission « Fêtes et cérémonies » accompagnée de bénévoles, pour leur travail et leur bonne humeur.

Une belle soirée qui s'est déroulée dans une ambiance très festive jusque tard dans la nuit.

Message d'une maman très heureuse de sa soirée et que nous remercions infiniment :

« Ce message pour remercier la mairie et le comité d'animation pour la très belle soirée de fête des mères.

Tout était très bien, la nourriture, le groupe de musique et le sourire des bénévoles.

À l'année prochaine ! »

**De la part de toute l'équipe : Merci Madame !
Nous vous attendons très nombreuses pour 2025 !**



DOMIAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr

G. DUBOULOZ

1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net

LA FERME DE TROSSY

**FABRICATION FERMIERE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE**

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com

COMMÉMORATION DE LA GRANDE RAFLE ALLEMANDE DES 19-20-21 MAI 1944

Comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation (C.R.D. 74)
Secteur Chablais

PROGRAMME DE LA COMMÉMORATION DE LA RAFLE ALLEMANDE DES 19-20-21 MAI 1944

Communes concernées : Armoy, Ballaison, Bernex (1), Brenthonne (2), Cervens (2) Champanges, Chens/Léman, Draillant, Féternes (1), Lugrin, Massongy, Maxilly (3), Meillerie, Nernier, Neuvecelle (3), Orcier (1), Perrignier (1), Publier (1), Saint-Paul, Sciez (1), Thollon, Vacheresse (4), Veigy (1), Vinzier, Yvoire.

- (1) Communes où les déportés et fusillés ont été honorés récemment : Bernex (17 décembre), Féternes (18 février), Orcier (28 avril), Perrignier (28 avril), Publier (28 avril), Sciez (28 avril), Veigy (28 avril).
- (2) Communes où les résistantes arrêtées ont été libérées après un séjour au Pax : Brenthonne, Cervens.
- (3) Communes où les déportés sont revenus, marqués à vie par leur terrible internement : Maxilly, Neuvecelle.
- (4) Vacheresse : les événements du 19 mai durant la 2^e quinzaine de juin

Samedi 18 mai : secteur Thonon-Côte Foges

- 18 heures : Dépôt de gerbe devant les monuments aux morts d' Armoy,
- 19 heures : Monument aux morts de Draillant puis hommage aux femmes Résistantes.

Dimanche 19 mai : Ballaison

- 11 heures : Commémoration 21 mai 1944 au Monument aux morts
- 12 h 30 : Repas sur inscription en mairie de Ballaison
Tél. Raymond Favre 06 83 09 00 78

Lundi 20 Mai : Secteur Evian-Gavot

- Meillerie : 8 h 45 : Monument aux morts Arthur Blanc (déporté)
- Lugrin
 - 9 h 30 : Pont Rouge
Robert Guillemet, Robert Lugrin (fusillés)
 - 10 h 15 : Les Grabilles
Jean Mocelin (fusillés)
 - 11 h : Monument aux morts
- Champanges : 15 h
Stèle Eugène Boujon. (fusillé)
- Thollon : 16 h
Stèle René Thomassin (fusillé)
- Vinzier : 17 h
Ambroise Baratay, Lucien Bechet, Marcelin Bechet, Henri Bordet, Firmin Boujon, Jules Maxit (déportés)
- Saint-Paul : 18 h 30
Monument du Bois Fayet :
Joseph Buttay, Ferdinand Roch, Paul Seydoux (fusillés)

Mardi 21 mai : secteur Bas-Chablais

Ce mardi 21 mai, nous retrouverons à 18 h devant les monuments aux morts de Chens, Nernier, Yvoire et à 19 h à Massongy.

**Comité haut-savoyard des associations
de mémoire de la Résistance et de la Déportation
(CRD 74)
Comité chablaisien**

Monsieur Bernard Néplaz
Co-président départemental

Margencel,
le 10 mai 2024

à

Monsieur Patrick Bernard
Maire d'Armoy

Monsieur le Maire

A l'occasion du 80^e anniversaire de la commémoration de la grande rafle allemande des 19-20-21 mai 1944 dont je vous joins le programme, je vous informe de notre souhait d'honorer la mémoire des déportés de votre commune le samedi 18 mai à 18 heures, et d'associer votre municipalité à cette manifestation.

Espérant votre participation à cette commémoration, nous vous adressons Monsieur le Maire nos plus sincères salutations. Cordialement

Bernard Néplaz

1508, route de Jouvernex
74200 Margencel
Tél. 04 50 72 58 20
bernard.neplaz@orange.fr



JEUX OLYMPIQUES À PARIS

DU 26 JUILLET AU 11 AOÛT 2024



L'histoire remonte à l'antiquité et prend ses racines en Grèce, dans le Péloponnèse, il y a environ 3000 ans. Des concours sportifs organisés à Olympie avaient lieu tous les quatre ans et ont pris le nom de Jeux Olympiques.

Les premiers jeux olympiques de l'ère moderne ont lieu à Athènes, au cœur du pays originel des jeux de l'antiquité, en avril 1896, avant que Paris n'accueille les deuxièmes en 1900 ; Pierre de Coubertin étant à l'initiative des JO de 1896.

Signification des 5 anneaux



Le symbole est créé par Pierre de Coubertin en 1913. Les 5 cinq anneaux entrelacés représentent les 5 continents unis dans la paix par l'olympisme. Le blanc en arrière-plan représente toutes les nations, le vert l'Océanie, le noir l'Afrique, le jaune l'Asie, le bleu l'Europe et le rouge l'Amérique.

Le Relais de la Flamme est une tradition incontournable qui nous plonge dans les racines des Jeux. La première torche du Relais de la Flamme Olympique de Paris 2024 a été allumée le 16 avril 2024, selon la tradition antique, à l'aide des rayons du soleil, lors d'une cérémonie dans le sanctuaire d'Olympie, en Grèce, où se déroulaient les Jeux antiques. Du Péloponnèse, la Flamme Olympique a rejoint Athènes, puis embarqué à bord du Belem et traversé la mer Méditerranée. C'est le 8 mai 2024, à Marseille, que la

Flamme est entrée sur le territoire national et a débuté sa course en France. Elle arrivera à Paris, le 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture. Cette flamme est censée résister au vent et à la pluie. Elle représente l'idéal de paix et d'unité entre les peuples.

64 territoires dont 5 d'outre-mer ont été parcourus par près de 10 000 relayeurs, sur environ 12 000 kms. A son arrivée à Paris, elle a été installée dans le jardin des tuileries en plein cœur de la capitale.



47 disciplines au programme olympique de Paris 2024

4 nouvelles disciplines :

L'escalade sportive, le surf, le skateboard, et la breakdance.

La Mascotte officielle des jeux olympiques et paralympiques



« Le phryge » en lien avec le bonnet phrygien rouge symbole de liberté omniprésent dans l'histoire de France.

1908 : le Baron Pierre de Coubertin prononce ces mots : « L'important c'est de participer ».

La flamme paralympique passera par la Haute-Savoie. Elle fera une halte à Thonon le 25 août 2024. Des festivités, initiations sportives et concerts seront organisés à cette occasion.

TRI DES BIODÉCHETS À CHACUN SA SOLUTION !

Epluchures de fruits et légumes, résidus de jardinage, restes de nourriture... : tous ces biodéchets représentent aujourd'hui environ 30 % de notre poubelle à ordures ménagères. Or, plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser, en les compostant. C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2024, la loi sur la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires entre en vigueur. Pour accompagner les habitants dans la pratique de ce nouveau geste de tri, Thonon Agglomération met progressivement en place trois solutions, adaptées au mode de vie de chacun. La généralisation du compostage est la priorité.

1. Vous résidez en maison avec jardin ? Optez pour un composteur individuel

Depuis l'automne dernier, chaque foyer peut se procurer gratuitement un composteur et un bio-seau, sur inscription. Cette solution simple et efficace permet de transformer ses déchets organiques en un engrais naturel. Et pour tout savoir sur les bonnes pratiques du compostage et de la gestion des biodéchets, des ateliers collectifs sont aussi proposés.

En pratique : demandez votre composteur gratuit et inscrivez-vous à un atelier sur : mesdemarches.thononagglo.fr

Le compostage, une pratique déjà bien ancrée dans l'agglomération

Depuis plusieurs années déjà, Thonon Agglomération encourage ses habitants à adopter le compostage individuel : 34 % le pratiquent déjà ! En 2023, 615 composteurs ont été fournis. Et dès 2024, l'objectif est d'accélérer le rythme avec la distribution de 1 500 composteurs par an.

2. Vous résidez en habitat collectif (résidence, immeuble ou même lotissement) ? Pratiquez le compostage avec vos voisins

Thonon Agglomération propose la mise en place de composteurs collectifs au pied des immeubles. En lien avec les syndicats de copropriété et les bailleurs, elle accompagne l'ensemble de la démarche : de l'ins-

tallation gratuite du site de compostage à son suivi régulier, en passant par la formation des référents de site. Une solution clefs en main, qui en plus fait bénéficier aux résidents d'engrais pour leurs plantes !

En pratique : sollicitez votre syndic de copropriété pour inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

3. Des bornes à biodéchets progressivement installées pour les habitants n'ayant pas d'espace vert autour d'eux.

L'agglomération va expérimenter au printemps prochain la collecte des déchets alimentaires en bornes, dans deux zones-test : au centre-ville de Thonon-les-Bains (quartier de la Rénovation) et à Sciez. Leur utilisation sera réservée aux habitants ne pouvant pas bénéficier de l'installation d'un composteur individuel ou collectif. Les biodéchets ainsi collectés seront traités en méthanisation à Veigy-Foncenex.

Après un an de test, ce nouveau mode de collecte sera progressivement déployé dans les zones urbaines de l'agglomération.

Et pour les professionnels ?

Les gros producteurs tels que les supermarchés, les boulangeries ou certains restaurants, sont déjà soumis à l'obligation de tri de leur biodéchets depuis janvier 2023 et doivent se rapprocher d'un prestataire privé. Les professionnels peuvent aussi s'orienter vers une gestion de proximité de leurs biodéchets, en installant un site de compostage de façon autonome.

L'expérimentation de collecte qui démarre en mars 2024 va permettre aux professionnels petits producteurs de biodéchets des zones test (- de 150 l par semaine) de s'initier au tri des biodéchets.

L'info en +

3 bonnes raisons de se mettre au compostage

- Je réduis mes déchets et leur incinération, d'autant plus que les biodéchets sont en grande partie composés d'eau !
- Fini le jus et les mauvaises odeurs dans le sac poubelle
- Je réalise un engrais naturel et gratuit pour mes plantations



UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS ENTRE ARMOY ET THONON

TRANSPORTS SCOLAIRES

Ouverture des inscriptions pour l'année 2024/2025

Il est temps de préparer la rentrée de vos enfants ! À partir du lundi 20 mai, vous pourrez accéder au portail d'inscription en ligne pour effectuer vos démarches. Pour les élèves de maternelle et élémentaire, ainsi que pour les collégiens inscrits en SEGPA ou les usagers de la ligne scolaire 271, les inscriptions s'effectuent depuis le site thononagglo.fr, dans la rubrique "Transports scolaires". Quant aux collégiens et lycéens, les inscriptions sont à réaliser sur star-t.fr. Le prix annuel de l'abonnement a été fixé à 78€ et la date limite d'inscription au 15 juillet. Si vous n'avez pas pu effectuer vos démarches dans ce délai, l'inscription reste possible, mais avec une majoration tarifaire.

LE PRINTEMPS DES COQUELICOTS

Participez aux nombreux rendez-vous autour de la transition écologique sur le territoire !

Jusqu'en juin prochain, de nombreuses manifestations grand public autour de la transition écologique sont organisées dans l'agglomération, dans le cadre du Printemps des Coquelicots. Communes, agglomération, associations, collectifs ou encore acteurs privés du territoire de Thonon Agglomération, se mobilisent depuis le mois de mars, pour proposer un programme complet d'événements dédié à la sensibilisation et à l'action en faveur d'un avenir durable. Une troisième édition, où de nombreux rendez-vous pour petits et grands investissent les 4 coins du territoire, avec notamment une nouvelle activité proposée par l'agglomération en partenariat avec Spirit Game : un escape game autour de l'alimentation durable, que vous pourrez retrouver à Douvaine (9, rue de la Fonderie) pendant toute la durée du printemps. L'occasion de comprendre, échanger et participer à des animations, ateliers pédagogiques ou encore des conférences sur des thématiques variées autour de la transition écologique.

Informations et programme complet sur : www.thononagglo.fr

SAISONNIERS, Dites-nous vos besoins en logement

Un recensement a été lancé l'été dernier pour recueillir les besoins en logement des travailleurs saisonniers et de leurs employeurs. Chaque été, les professionnels du tourisme sont confrontés aux difficultés d'hébergement des travailleurs saisonniers, venus renforcer les effectifs. Grâce à ce recueil d'informations, Thonon Agglomération, dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat, identifiera les solutions envisageables et orientera ses prochaines actions en faveur de l'habitat temporaire. Les formulaires pour les saisonniers et les employeurs sont toujours disponibles en ligne. En 5 minutes, employeur ou saisonnier, répondez à l'enquête sur thononagglo.fr (rubrique Mes démarches en ligne).

Vous êtes chauffé à l'électricité ?

Consommer moins et mieux, c'est possible !

Thonon Agglomération soutient l'initiative de la société Voltalis, qui vous permet, si vous êtes chauffés à l'élec-

tricité, de bénéficier gratuitement d'une solution innovante, écologique et solidaire pour économiser de l'énergie : une réduction en temps réel de la consommation des appareils énergivores, tels que les radiateurs et chauffe-eau, en cas de déséquilibre entre la production et la demande sur le réseau électrique. Vous réalisez alors des économies sans compromettre votre confort ! C'est ce que vous détailleront les conseillers Voltalis, susceptibles de vous contacter dès à présent. Retrouvez toutes les informations sur le programme sur : www.voltalis.com

Toujours d'actualité...

AVEC LA BOURSE « PARTIR À L'ÉTRANGER »

Thonon Agglomération aide les jeunes à réaliser leur projet !

Thonon Agglomération attribue des bourses destinées à faciliter la mobilité des jeunes âgés de 16 à 25 ans, domiciliés sur le territoire et souhaitant partir à l'étranger pour un projet d'études, de stage, de formation, un job, ou encore un séjour linguistique ou humanitaire. Les projets éligibles seront sélectionnés par un jury dédié. Le montant de l'aide versée dépend ensuite des conditions de ressource du bénéficiaire (jusqu'à 3 000 € pour un projet collectif et jusqu'à 1 000 € pour un projet individuel). Obtenez toutes les informations sur le dispositif et retirez dès maintenant votre dossier dans les antennes Infos Jeunes ou en ligne sur www.thononagglo.fr. Date-limite de dépôt des dossiers le 30 mai 2024.

UNE AIDE FINANCIÈRE

pour passer votre permis de conduire

Vous avez entre 16 et 18 ans ? Vous souhaitez obtenir votre permis de conduire en 2024 et avez déjà passé avec succès l'examen du Code de la Route ? Engagez-vous dans une action citoyenne aux côtés du service Info Jeunes de Thonon Agglomération et bénéficiez en contrepartie d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 €* directement versée à votre auto-école. Les conditions à remplir pour en bénéficier :

- Avoir entre 16 et 19 ans
- Être domicilié ou interne dans l'une des 25 communes de Thonon Agglomération
- Être titulaire du « Code de la route » à la date du dépôt du dossier
- Remplir et motiver le dossier de candidature
- S'investir en faveur d'une opération citoyenne de 12h organisée par Info Jeunes, une commune de Thonon Agglomération ou une association partenaire dans les domaines suivants : prévention routière, éducation aux médias, écocitoyenneté, lutte contre les discriminations...

*Le montant de l'aide versée dépendant des conditions de ressources du bénéficiaire.

Retrouvez toutes les informations et retirez dès maintenant votre dossier en ligne sur www.thononagglo.fr ou dans les antennes Info Jeunes de l'agglomération.

CALENDRIER DU BUS FRANCE SERVICES DE MAI À AOÛT 2024

THONON
agglomération

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DU QUOTIDIEN ?

Le Bus France Services de Thonon Agglomération vient à votre rencontre ! Impôts, retraite, emploi, santé, accès au droit, titres d'identité... : nous vous aidons et vous accompagnons dans toutes vos formalités en lien avec vos partenaires.



2024

SERVICE ACCÈS LIBRE À TOUS, GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS.

À SAVOIR

En fonction des conditions météorologiques ou de circonstances exceptionnelles, les permanences pourront être temporairement annulées dans des locaux communaux, pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou en contactant les agents France Services au 07 86 66 25 33.

COMMUNES	LIEUX DES PERMANENCES	HORAIRES	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024
Allinges	Intermarché 157 Route des Blevas	13h-15h	Mardi 7 et 21	Mardi 4 et 18	Mardi 2 et 16	-
Arbilly-les-Bains	À côté du cinéma	9h-11h30	-	Vendredi 14	Vendredi 12	-
Bellerson	Place du Pressoir	9h-11h30	-	Jeudi 13	Jeudi 11	-
Brent-Saint	Devant l'école	13h-15h	Mardi 26	Mardi 20	Mardi 23	Mardi 27
Cher-les-Bains	Rue de l'Église, côté mairie	9h-11h30	Vendredi 3	Vendredi 7	Vendredi 5	Vendredi 2
Dozaine	Place de la Dulle	9h-11h30 13h-15h	Lundi 6, 13, 20 et 27	Lundi 3, 10, 17 et 24	Lundi 1, 8, 15, 22 et 29	Lundi 26
Drailant	À côté de la mairie	13h-15h	Vendredi 24	Vendredi 14 et 21	Vendredi 12 et 26	Vendredi 30
Écôneville	Place de l'église	9h-11h30	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 16	-
Finlay	Parking de l'école	9h-11h30	Mardi 7	Mardi 4	Mardi 2	-
Lézin	Devant la salle des fêtes	9h-11h30	Vendredi 24	Vendredi 20	Vendredi 26	Vendredi 30
Lully	Devant la mairie	13h-15h	-	Jeudi 13	Jeudi 11	-
Magesclé	La long de l'église à côté de la mairie	13h-15h	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 9	-
Massongy	Devant la mairie	9h-11h30	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 9	-
Mecorcy	À côté de la mairie	9h-11h30	Vendredi 17	Vendredi 21	Vendredi 19	-
Perquiez	Parking de la salle des fêtes	13h-15h	Jeudi 23	Jeudi 27	Jeudi 25	Jeudi 29
Siez	Place des Bâtes	9h-11h30 13h-15h	Jeudi 2 et 16	Jeudi 5 et 19	Jeudi 4 et 18	Jeudi 1
Thonon-les-Bains	Dollages	9h-11h30 13h-15h	Mardi 6, 13, 20 et 27	Mardi 5, 12, 19 et 26	Mardi 3, 10, 17, 24 et 31	Mardi 26
Vergy-Farvacet	Place de l'église	9h-11h30	Mardi 26	Mardi 20	Mardi 23	Mardi 27
Vevry	Parking cars, chemin de Foycler	9h-11h30	Jeudi 23	Jeudi 27	Jeudi 25	Jeudi 29

* Seule la permanence 13h à 15h sera assurée le jeudi 4 juillet à Siez.

IMPORTANT : lors de votre venue, pensez à vous munir de tous les documents utiles et justificatifs nécessaires à votre démarche, ainsi que de vos accès en ligne, si vous en disposez déjà.




Plus d'infos thononagglo.fr
Tél 04 50 31 25 00

UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS ENTRE ARMOY ET THONON

Depuis le 15 avril, le réseau STAR'T a ouvert la ligne de bus « T » reliant Armoiy au centre-ville de Thonon-les-Bains.

La ligne T propose un départ toutes les heures entre 05h50 et 19h40.

Ce service est assuré en parallèle des lignes de transport scolaire.



THONON
agglomération

RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoiy, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française).

Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

ATELIER D'ÉCRITURE DES ENFERS À LA LUMIÈRE : TRAVERSEE

Merci aux ombres et aux lumières
Les unes rimant avec les autres
Qui m'ont peuplé toute cette année
Entre les creux des hautes vagues
Et les sommets étincelants.

Dans les affres de l'impuissance
Merci à tous ces amis,
Connus et moins connus
Qui m'ont accompagnée
de leur sollicitude
de toutes leurs intentions
de leur pleine affection
Parfois muette mais si présente.

La traversée fut rude,
Mais le voyage valait la peine
Quand je souris, à celle, devenue.

Je remercie la vie
qui a toujours palpité en mon cœur
pour me donner,
après l'orage,
force et courage
Et me fait rayonner
d'amour, de joie, et de gratitude.
Merci à tout ce qui fut
Et qui m'a fait grandir.
Merci à tout ce qui sera
Et me fera fleurir
Comme la rose des sables,
Après la pluie.

Un arc de lumière.
Entre terre et soleil

BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les 4 bibliothèques se gèrent en autonomie. Les 4 communes (Perrignier, Orcier, Cervens et Armoiy) financent et organisent les achats, navettes, animations ...

Leur nouveau nom est : LES BIBLIOTHÈQUES DES COLLINES

La Bibliothèque d'Armoiy fonctionne en réseau avec les bibliothèques de ces 3 villages et vous offre ainsi un choix plus large et davantage de flexibilité. Les adhérents peuvent donc réserver, emprunter et/ou rapporter livres et magazines auprès de n'importe laquelle de ces bibliothèques.

HORAIRES

PERRIGNIER	ORCIER	CERVENS
Me. 10:00-18:00	Lu. 16:00-18:00	Ma. 16:15-18:15
Je. 15:00-18:00	Ma. 16:00-18:00	Me. 10:00-12:00/14:00-17:00
Ve. 15:00-18:00	Me. 14:00-17:00	Je. 16:15-18:15
Sa. 10:00-16:00	Sa. 10:00-12:00	Ve. 16:15-18:15
		Sa. 10:00-12:00

Le coup de cœur lecture de l'été sera gastronomique. Son auteur, Juan Arbelaez, nous fait découvrir la cuisine de son pays : la Colombie.

A travers 60 recettes il nous fait voyager dans le pays où il a grandi. Il nous fait partager son enfance, son amour pour les produits colorés, les marchés locaux et ses recettes de famille.

AUTRES ACTIVITÉS

Concernant la rentrée, la bibliothèque va proposer des ateliers « enfants autour du timbre ».

L'Atelier d'écriture reprend du service toutes les 3 semaines, le mercredi dès 17h30. Cette activité est ouverte à tous, dans une bonne ambiance et sans niveau d'écriture prérequis.

Un atelier dessin sera également prévu.

Un atelier communication sur le thème de la colère se tiendra le samedi 12 octobre de 9h30 à 11h30. Uniquement sur

réserve, cet atelier se fera en binôme parent-enfant, pour une relation profonde et un quotidien zen.

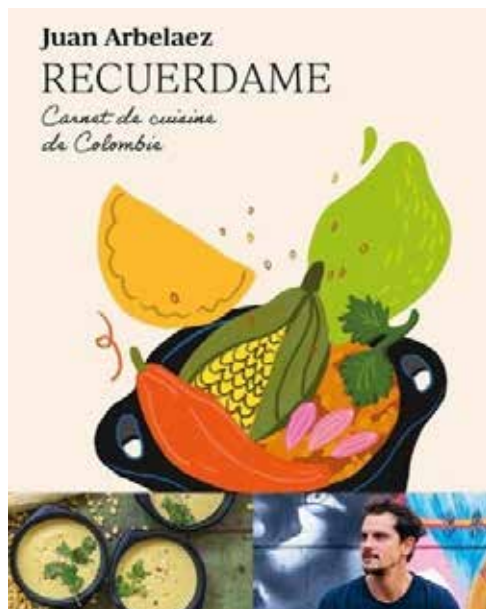
Enfin, la bibliothèque d'Armoiy met à votre disposition un puzzle participatif, chacun est libre de poser une ou plusieurs pièces ou de finir le puzzle, ce dernier est accessible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

MESSAGE IMPORTANT

La bibliothèque d'Armoiy est à la recherche de bénévoles pour la permanence du samedi et surtout pour l'organisation des ateliers de bricolage, dessin, philo... Toutes les compétences sont les bienvenues.

Merci de prendre contact par e-mail :
bibliotheque@armoy.fr

ou de venir pendant les permanences en semaine.



QUERELLE DE CLOCHES ENTRE ARMOY ET LE LYAUD À LA RÉVOLUTION

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 23 juillet 1793, l'an second
de la République Française,

Portant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans
chaque Paroisse

La CONVENTION NATIONALE décrète qu'il ne sera
laissé qu'une seule doche dans chaque paroisse ;
que toutes les autres seront mises à la disposition du
Conseil exécutif, qui sera tenu de les faire parvenir
aux fonderies les plus voisines dans un délai d'un
mois, pour y être fondues en canons.

Depuis « mémoire d'homme », tel qu'écrit dans le document d'archives qui fait l'objet de cet article, le Lyaud et Trossy ont été considérés comme hameaux de la paroisse d'Armoiy. L'église dédiée à St Pierre et St Paul, où étaient célébrés le culte et les offices, son clocher et sa cloche, tout comme le presbytère où résidait le curé, étaient à Armoiy. Ce n'est qu'en 1863 que Le Lyaud, bien que dépendant administrativement de la commune d'Armoiy, deviendra paroisse indépendante avec son propre curé, le curé Clément Bonnaz. Curé que l'évêché d'Annecy lui retirera le 14 novembre 1868 « parce que ses paroissiens ne le payaient plus et parce que la cure était en mauvais état ». Le Lyaud devra attendre jusqu'en 1871 l'autorisation gouvernementale lui reconnaissant officiellement un curé. A la Révolution, il n'y avait donc au Lyaud qu'une petite chapelle, pourvue d'une cloche, dédiée à St Blaise. Cette chapelle fut agrandie et transformée en église aux frais d'un groupe d'habitants entre 1859 et 1862 et placée sous le vocable de St Nicolas et St Christophe *. Le curé d'Armoiy, Jean-Jacques Bétemps, avait déjà plus de 70 ans quand il avait été nommé curé d'Armoiy en 1783. Il avait refusé le 8 février 1793 de prêter le serment de fidélité à la Nation imposé aux prêtres en 1790 par la Constitution civile du clergé. Il avait émigré en Suisse et Armoiy, Le Lyaud et Trossy s'étaient ainsi retrouvés sans curé et les paroissiens livrés à eux-mêmes. Ce qui explique sans doute la querelle évoquée ici. Conformément au décret de la Convention nationale, l'église d'Armoiy, siège de la paroisse, aurait du conserver sa cloche et la cloche de la chapelle du Lyaud aurait du être conduite à Thonon pour y être fondue. Mais voilà, de tous temps, les relations n'ont jamais été très simples entre Armoyens et Lyaudins !

Le 8 floréal de l'An II (27 avril 1794) , « ceux » du Lyaud avaient livré à Thonon la cloche de leur chapelle avec ses 48 livres de ferrures nécessaires à son installation. Six jours plus tard, le 14 floréal, « ceux » d'Armoiy en faisaient de même avec leur cloche et ses 68 livres de ferrures. Le 18 prairial de l'An III (6 juin 1795) Jean et Claude Néplaz, citoyens du Lyaud, sont allés à Thonon rechercher

la cloche du Lyaud afin de la réinstaller au clocher de la chapelle. De leurs côtés, les citoyens Michel Naz et Charles Fillon, eux aussi du Lyaud, se sont fait remettre 107 livres de ferrures (soit les ferrures de la cloche du Lyaud et de celle d'Armoiy). Les Armoyens, considérant que si cloche il devait y avoir dans la paroisse, c'est au siège de celle ci, donc à l'église d'Armoiy, qu'elle devait se trouver. Ils adressèrent à l'autorité administrative une pétition demandant que l'agent municipal d'Armoiy soit autorisé à aller ôter la cloche qui avait été réinstallée à la chapelle du Lyaud afin de la replacer, avec ses fers, au clocher de l'église d'Armoiy. Mais par une autre pétition, les habitants du Lyaud et de Trossy exigèrent la suspension de toute décision sur la demande d'Armoiy.

Transcription en l'état du document original retrouvé aux Archives Départementales (photo ci-contre)

« Rapport fait sur une pétition présentée par les habitans d'Armoiy aux fins que cette administration en certifiant la vérité de leur exposé déclare être d'avis que l'agent municipal d'Armoiy soit autorisé à faire déplacer la cloche existante dans le clocher de la Chappelle du Lyaud hameau de la commune dud(i)t Armoiy, et qui avoit été délivrée à Bonneville pour le Service de la même commune, et à la faire transporter aud(i)t Armoiy chef lieu d'icelle avec les fers nécessaires pour la faire replacer au clocher pour avoir été retirés par ceux du Lyaud avec leur cloche du magasin du ci-devant district de Thonon. Vu la d(i)e pétition, par laquelle les habitans d'Armoiy pour obtenir leur demande Exposent divers faits à l'appuis d'icelle même plus amplement Expliqués dans un mémoire joint à la pétition, et la déclaration du Citoyen Daviet garde du magasin susd(i)t constatant que le 8 floreal an 11 ceux du Lyaud ont conduit à Thonon leur cloche pesant.. ???. avec quarante huit livres environ de ferrure que celle de la Commune d'Armoiy y a aussy été conduite le quatorze dud(i)t floréal avec soixante huit livres de ferrure, que le dix huit Prairial an trois les citoyens Jean et Claude Neplaz ont retiré une cloche, et qu'enfin a été remi le six prairial an quatre aux citoyens Michel Naz et Charles Fillion cent sept livres de fer pour la commune.

Vu une autre pétition des habitans des hameaux du Lyaud et Trossy, hameaux de la commune d'Armoiy, qui pour les motifs y narrés demandent la suspension de toutes déterminations sur l'objet de la pétition des habitans d'Armoiy. L'administration municipale considérant que dans l'Etat des choses il ne lui paraît pas être dans le cas de donner son avis tendant à déterminer une décision sur l'objet dont s'agit dans les pétitions respectives, arrête oui l'excusant le Commissaire, de certifier seulement ainsi qu'elle certifie que Armoiy a toujours été de mémoire d'omme, et est le chef-lieu de la Commune en question, dans l'arrondissement de laquelle sont les hameaux de Trossy, Lyaud, et autres en dépendans ; qu'il existe aud(i)t Armoiy un clocher, une Eglise, qui a constamment servi aux assemblées pour le Culte et aux assemblées communales tandis qu'il n'existe qu'une petite chapelle au Lyaud, qu'il y a à Armoiy un presbitère et une maison communale, où se tenoient les assemblées pour traiter des intérêts de la commune et qu'il n'en existe point au Lyaud. Arrête de plus que toutes les pièces sus visées seront transmises à l'administration centrale de même que le plan Énoncé dans la pétition des habitans du Lyaud, et Trossy en l'invitant de prendre telles déterminations qu'elle verra bon. »

Le CCAS reste toujours très actif auprès de nos aînés et des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal.

Courant décembre 2023 et janvier 2024, deux équipes ont contacté toutes les personnes dites vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles et leur proposer une aide en cas de nécessité.

Nous avons pu constater que ces dernières étaient, malgré la maladie, la fatigue, le handicap, très entourées par la famille, les amis et les voisins.

Courant juillet-août, dans le cadre du plan « Canicule », les deux mêmes équipes appelleront les personnes vulnérables et nos aînés les plus âgés pour prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les consignes en cas d'épisode caniculaire. Si certains d'entre eux le désirent une visite pourra leur être rendue.

Notre traditionnel «repas des aînés» aura lieu le 30 novembre 2024, il sera animé par Pierre-Luc et Véronique MOINEL qui reviendront avec un nouveau spectacle.

Vous recevrez une invitation début novembre.

Toute personne qui désire participer à ce repas devra impérativement retourner son invitation.

Pour toute demande particulière il est indispensable de contacter le secrétariat de mairie.

Nous vous attendons très nombreux.

PERSONNES VULNÉRABLES

Le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers

(Parent, voisin, médecin, ...) à la condition que la personne concernée ou son représentant légal n'y soit pas opposé.

Personnes inscrites dans ce registre

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes handicapées
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes..)

Modalités d'inscription au registre

- par la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, courrier, en mairie)
- par un tiers ou son représentant : par écrit.



Informations collectées

- nom prénom
- date de naissance
- qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif
- adresse
- numéro de téléphone
- coordonnées du service intervenant à domicile
- coordonnées du médecin traitant
- personne à prévenir en cas d'urgence
- la date de la demande
- le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectuée la demande.

Mise à jour du registre

Les données sont retirées du registre :

- en cas de demande de désinscription par la personne concernée
- en cas de décès de la personne concernée
- en cas de changement de commune de résidence.

Références juridiques

- article L 116-3 du code de l'action sociale et des familles : mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risque exceptionnel
- article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles : le Maire a l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence
- article R 121-1 et suivants du code de l'actions sociale et des familles : les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives

BUDGET CCAS - Budget primitif 2024

RECETTES 2024

Excédent 2023	2 176,00
Concession cimetièrè	693,00
Subvention Commune	2 000,00
Mandat annulé	663,00
Total recettes	5 532,00

DÉPENSES prévues 2024

Repas des aînés	3 960,00
Subvention association	1 200,00
Secours d'urgence	372,00
Total dépenses	5 532,00

APE

L'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Armo y Le Lyaud a démarré l'année 2024 aussi enthousiaste et motivée que d'habitude. Une fois encore, les idées et les projets se multiplient afin de permettre à tous les enfants de l'école de financer des projets artistiques, culturels et sportifs tout au long de l'année scolaire.

Le premier temps fort de l'année a été l'organisation du tournoi de belote qui a eu lieu le samedi 26 janvier à la salle communale du Lyaud. Ce fut un temps convivial, apprécié des habitués comme des joueurs néophytes et chaque participant a pu repartir avec un lot.



En mars, membres actifs et aides ponctuelles de l'association se sont pleinement investis pour proposer à chaque habitant du village du Lyaud et d'Armo y ses parts de lasagnes accompagnées de tartes aux pommes. Le porte à porte est toujours l'occasion de rencontrer les habitants et de leur présenter nos actions.

Le deuxième temps fort de ce premier semestre 2024 s'est déroulé le dimanche 5 mai autour de la salle des fêtes d'Armo y.

Le vide-greniers a réuni plus de 43 exposants.



Les plus chanceux n'ont pas eu à braver la pluie en début de matinée. Les autres ont persévéré et ont eu bien raison car le beau temps est rapidement arrivé en cours de journée. Ce vide-greniers, grâce notamment à la buvette et à la restauration proposées sur place par notre association, a réuni nombres d'habitants des deux villages et a été l'occasion d'un moment très dynamique et chaleureux.

L'opération de vente de fleurs se déroulait en parallèle et a été un franc succès. Les membres chargées du stand de fleurs se sont pris au jeu et l'ont tenu jusqu'en fin de journée.



Le dernier grand moment de cette année scolaire pour l'APE, la kermesse de l'école se déroulera le samedi 29 juin. Nous vous attendons donc nombreux en ce jour important qui sera l'occasion de fêter la fin d'année scolaire et de partager ensemble, parents d'élèves de l'APE ou non, des moments ludiques avec nos enfants.

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois toutes celles et ceux qui œuvrent pour réaliser ces actions et les parents qui nous soutiennent.

A bientôt,
L'APE



AS LE LYAUD-ARMOY

29^E TOURNOI DE PENTECÔTE

Samedi 18 et lundi 20 mai a eu lieu le fameux tournoi de Pentecôte du club de foot ASLA sous une météo assez clémente. Cet événement est un rendez-vous annuel incontournable qui a rassemblé environ 2000 personnes.

Ce tournoi est connu pour son organisation générale bien huilée, aussi bien côté sportif que côté bar/restauration. Le club peut compter sur plus de quatre-vingts bénévoles sur tous les fronts, mobilisés sur deux jours. Ils œuvrent avec plaisir dans une ambiance festive sous le contrôle et la dynamique positive et rassembleuse du président Florent EYDELY avec ses deux vice-présidents.

Côté buvette et restauration : un record de fréquentation est à souligner tout au long de ces deux journées. Les joueurs, les coachs, tous les accompagnants ainsi que les habitués ont pu profiter du traditionnel menu spaghettis bolognaises, des frites, des saucisses et des merguez ou encore des crêpes (qui ont remporté un énorme succès). Le bar n'a pas désempli et les fûts de bières ont été consommés à gogo !

Cette année, pour la catégorie U9 : 30 équipes de 5 joueurs provenant de tout le Chablais se sont affrontées sur le stade du Lyaud le samedi. Les jeunes joueurs étaient particulièrement motivés et ont tout donné sur le terrain.

Au niveau des résultats l'équipe de VEIGY a remporté le tournoi devant ALLINGES qui termine 2^e et FC LEMAN complète le podium à la 3^e place.

Le lundi, 12 équipes U11 et & 12 équipes U13 ont été accueillies dans une bonne ambiance et un bon état d'esprit entre les joueurs et les coachs.

Bravo à l'équipe ASLA U11 qui a remporté la finale face à TEGG, ils ont gardé la coupe à la maison.

En U13, c'est CRANVES SALES qui gagne le tournoi.

Les élus, notamment Jo DEAGE, maire du Lyaud, et Patrick BERNARD, maire d'Armoiy, étaient présents pour la remise des récompenses aux vainqueurs, aidés de Jean-Baptiste BAUD, Conseiller Régional, et en présence de Marie-Christine MICHAUT, 1^{ère} adjointe d'Orcier, de Gil THOMAS, maire de Cervens, et de deux joueurs de TEGG en National.

Chaque équipe est repartie avec une récompense. Un challenge convivial a récompensé le meilleur pu-





blic : ce sont les supporters de BREYON et de PERRIGNIER qui ont remporté le Pichet d'Or. Ont également été récompensés : la meilleure équipe fairplay, le meilleur gardien, le meilleur joueur et la meilleure joueuse. Pour l'arbitrage, en plus des officiels du club, les jeunes licenciés des catégories supérieures ont également répondu présents pour arbitrer les nombreux matchs. Les organisateurs remercient vivement une nouvelle fois toutes les personnes présentes à ce tournoi qui ont œuvré à tous niveaux pour faire de cette manifestation une si belle réussite pour le club.

Rendez-vous pour la prochaine organisation : la 40^e fête de l'été qui aura lieu dimanche 28 juillet (videgreniers, animations, restauration et repas soirée) ainsi que le loto le samedi soir précédent.

Une équipe féminine U11 sera présente pour la saison 2024/2025.

Les séances pour les inscriptions et réinscriptions pour les licenciés auront lieu dès le mois de juin, puis fin août.
Renseignements sur : licenceasla@gmail.com

THÉÂTRE

2 week-ends exceptionnels pour cette 22^e édition !

Le Festival de Théâtre d'Armoay 2024 a, une nouvelle fois, tenu toutes ses promesses.

11 troupes nous ont éblouis par leurs prestations. Un programme varié pour un public toujours fidèle et nombreux.

De belles découvertes ! De belles rencontres ! 2 week-ends hors du temps !

Et bien sûr des bénévoles plein d'enthousiasme, qui ont apporté leur savoir-faire et leur bonne humeur.

Un grand merci à tous !

Le rendez-vous est pris pour 2025, les 14, 15, 16, 21, 22 et 23 février.

Bel été à tous !

www.festival-theatre-armoy.fr



GOUTTES DE VIE

Le don de plasma, si on en parlait...

Vous avez certainement entendu parler du don de plasma ces dernières semaines dans les médias. Les enjeux sont importants car le plasma sert à soigner de nombreux malades sous forme de médicaments ou directement par la transfusion.

Pourtant, le don de plasma reste encore méconnu auprès du grand public alors que les besoins sont en constante augmentation.

Personnes en réanimation ou en déficit immunitaire, grands brûlés, hémophiles, personnes atteintes de cancers... de très nombreux patients sont soignés chaque année grâce aux médicaments produits à partir des protéines extraites du plasma ou directement par des transfusions de plasma. Et ils sont de plus en plus nombreux !

Face à cette demande croissante, un vrai défi est à relever : répondre aux besoins des malades en comptant sur la solidarité nationale dans le cadre d'un don éthique conforme aux valeurs du service public. C'est pour cela qu'il est nécessaire de prélever sans cesse de plus en plus de plasma. Il est donc crucial de donner régulièrement.

Pour notre secteur et compte tenu de l'éloignement du site de prélèvement, le plasma est extrait des poches collectées journalièrement, puis congelé pour une durée maximum d'un an. Ainsi il est indispensable qu'un donneur s'engage à donner son sang 3 fois dans l'année, chaque poche prélevée en don total ne représentant qu'un tiers de poche de plasma.

Un peu de temps pour soi, une vie pour eux !
Prenez le temps du don de plasma

Dates des prochaines collectes, au Lyaud :

- Mercredi 31 juillet
- Mercredi 25 septembre
- Mercredi 20 novembre



FROMAGERIE
P'tit **GIROUD**
3565 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.ptitgiroud@gmail.com
www.ptitgiroud.com

FILLION
IMPRIMERIE
CREATION

PETITJEAN
Christophe
SARL
Ferblanterie
Cuivrerie
5, chemin de la Pierre - 74200 Thonon Les Bains
Tél. 04 50 72 99 58 - Fax 04 50 81 43 91 - Port 06 03 82 60 14
Site 443 522 511 000 15


SwissLife

Éric VUAGNAT et son Equipe
GÉRONNS VOTRE AVENIR

Toutes solutions d'assurances
Particuliers et Professionnels

10, av. du G^{nl}-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421


Méchoui des Savoie
traiteur à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
mechouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...



DU NOUVEAU AU FOYER RURAL ARMOY/ LE LYAUD

La saison 2023/2024 se termine. Ce fut une année sereine, avec des participants au rendez-vous et des animateurs toujours au top.

L'atelier pâtisserie a démarré en janvier et en douceur(s) pour petits et grands et, nous l'espérons, va s'ancrer dans les

activités de la saison prochaine.

La mise en place de nouvelles activités est en chantier en plus de celles qui sont déjà présentes au sein du Foyer. Il est question de sophrologie, de renforcement cuisse-abdos-fessiers et d'activités ludiques pour les jeunes afin de mieux apprendre.

Mais un gros problème se pose :

Après de nombreuses années de bénévolat actif, le président (Roger Fiammingo) et la trésorière (Claude Cézard) ont décidé de quitter leur fonction. C'était annoncé dans les assemblées générales depuis quelques saisons, mais sans réaction des adhérents, il s'agit d'une décision ferme et définitive !



A l'issue de la première réunion du comité qui a eu lieu le 15 juin, nous avons un nouveau bureau composé comme suit : Mme SACCHET Martine Présidente, Mme COMTE Arlette Vice-Présidente, M. GALLAT Thierry Trésorier, Mme LEFEBVRE Corinne Vice-Trésorière et Mme NEPLAZ Véronique Secrétaire. Nous les remercions bien vivement de leur engagement qui permet la survie de notre association, comme nous remercions Claude et Roger pour leur investissement durant ces nombreuses années.

Permanence du Foyer le mardi matin :
06 51 13 72 36 - foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

À noter :

- Les inscriptions auront lieu le samedi 31 août, salle polyvalente d'Armoy, de 9h à 11h30 (avec présence d'animateurs si vous avez des questions) et de 14h à 16h30. Ainsi que le mercredi 4 septembre, salle de réunion à Armoy, de 17h à 19h, ou aux permanences du mardi matin de 9h à 12h.
- De même l'exposition artisanale d'automne est prévue les 26 et 27 octobre 2024, avec plusieurs nouveaux exposants, salle polyvalente d'Armoy.



COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Titre
BALANDRAS	Liliane	Armoy	06 81 70 89 51	liane.bal@orange.fr	Membre
BOULE	Jacqueline	Allinges	06 64 49 06 35	jjcboule@orange.fr	Membre
CETTOUR-BARON	Thérèse	Armoy	04-50-73-95-22	th.cettourbaron@orange.fr	Membre
CEZARD	Claude	Armoy	04-50-26-68-51	Cezard01@yahoo.fr	Membre
COMTE	Arlette	Armoy	04-50-70-54-24	comte6@wanadoo.fr	Membre
CORSANO	Joëlle	Armoy	04-50-26-18-67	corsano.marcel@wanadoo.fr	Membre
DECAMPS	Catherine	Thonon	06 81 17 59 82	decamps.catherine@orange.fr	Membre
FIAMMINGO	Roger	Armoy	04-50-71-37-87	mpqrv@orange.fr	Membre
FROSSARD	Christelle	Armoy	06 89 88 51 25	frossardchrystel@gmail.com	Membre
FROSSARD	Orianne	Armoy	06 27 58 18 75	orienne.frossard@outlook.fr	Membre
GALLAT	Thierry	Le Lyaud	06 48 02 79 35	gallat.thierry@wanadoo.fr	Membre
LEFEBVRE	Corinne	Le Lyaud	06 82 73 19 78	fabrice.corinnelefebvre@orange.fr	Membre
MULLER	Isabelle	Le Lyaud	07 82 36 79 39	contact@lesateliersdezaza.fr	Membre
NEPLAZ	Véronique	Le Lyaud	04-50-70-53-56	veronique.neplaz@gmail.com	Membre
OBRECHT	Michel	Armoy	06 86 63 98 36	michel.obrecht@gmail.com	Membre
SACCHET	Martine	Armoy	06 48 32 25 81	martine.sacchet@gmail.com	Membre

COMPOSITION DU BUREAU

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Titre
SACCHET	Martine	Armoy	06 48 32 25 81	martine.sacchet@gmail.com	Présidente
COMTE	Arlette	Armoy	04-50-70-54-24	comte6@wanadoo.fr	Vice-Présidente
GALLAT	Thierry	Le Lyaud	06 48 02 79 35	gallat.thierry@wanadoo.fr	Trésorier
LEFEBVRE	Corinne	Le Lyaud	0682731978	fabrice.corinnelefebvre@orange.fr	Vice-Trésorière
NEPLAZ	Véronique	Le Lyaud	0450705356	veronique.neplaz@gmail.com	Secrétaire



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'École de Musique Armoy / Le Lyaud est fière de partager avec vous le bilan positif de l'année écoulée ainsi que les informations d'inscription valables pour l'année scolaire 2024-2025.

Bilan de l'année 2023-2024

Une année riche en musique et en convivialité

- Équipe pédagogique : sous la direction de nos talentueux professeurs, Florent Valsesia, Florian Bordeaux, David Palluel, Jean-Marie Reboul, Sébastien Chate-lain, et Reiko Bayon Hazama, nos élèves ont bénéficié d'un enseignement de qualité.
- Cours individuels : plus de 30 élèves, dès l'âge de 6 ans, ont suivi des cours de piano, guitare, basse, batterie, et violon. Les séances, d'une durée de 30 à 45 minutes par semaine, ont permis à chaque élève de progresser à son rythme.
- Cours collectifs : les orchestres juniors et adultes, ainsi que le chœur pour adolescents et adultes, ont permis aux musiciens de tous âges de jouer ensemble. Les séances de concert d'harmonisation ont offert des moments de méditation musicale et de composition personnalisée.
- Événements et concerts : l'année a été ponctuée de concerts et de représentations où nos élèves ont pu montrer leurs talents et leurs progrès, renforçant ainsi leur confiance en eux et leur passion pour la musique.



Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 sont désormais ouvertes

Voici les informations à retenir :

- Cours individuels : disponibles pour les enfants dès 6 ans, les cours de piano, guitare, basse, batterie, et violon se dérouleront à l'école de musique, située à la mairie du Lyaud. Les horaires seront définis avec les professeurs lors des inscriptions.
- Cours collectifs : les ateliers d'éveil musical, orchestres juniors et adultes, chœur pour adolescents et adultes (un samedi matin toutes les deux semaines), et les séances de concert d'harmonisation se poursuivront avec une heure de cours par semaine.
- Lieu et contact : tous les cours se dérouleront à l'école de musique située à la mairie du Lyaud. Pour toute information concernant les tarifs et les inscriptions, veuillez contacter : musiquelelyaudarmoy@gmail.com.

Nous sommes impatients d'accueillir de nouveaux élèves et de retrouver les anciens pour une nouvelle année musicale placée sous le signe du partage et de la créativité. Rejoignez-nous pour vivre ensemble des moments inoubliables autour de la musique.

*Musicalement,
L'École de Musique Armoy / Le Lyaud*



COMITÉ DES FÊTES

LES VALSEUSES

Le Comité était heureux de vous présenter deux artistes extraordinaires : Roberta et Bernadette. Des artistes qui ont su captiver le cœur de leur public et donner une nouvelle dimension à la chanson française en y ajoutant une touche burlesque et décalée.

L'accordéoniste nous a emmenés dans un voyage musical, nous faisant découvrir des mélodies françaises et étrangères. La chanteuse au style burlesque a su ajouter une touche humoristique, légère et parfois bouleversante à ses performances vocales, rendant chaque chanson unique et mémorable.

Des artistes lumineuses qui ont su faire rire, parfois pleurer, et surtout, faire aimer leur musique.

Passant entre les tables pour interpréter leurs chansons, elles nous ont fait chanter et danser.

C'était une soirée où l'air était rempli d'une énergie contagieuse et d'un enthousiasme débordant. La musique entraînante résonnait, faisait vibrer chaque coin de la salle.

Les rires animés se mêlaient à la musique, créant une symphonie de sons heureux. Les visages étaient illuminés par des sourires sincères. L'ambiance était

légère et insouciant. Tous les soucis et les problèmes avaient disparu, laissant place à une sensation de joie et de bien-être.

Une petite restauration élaborée par nos commerçants a contribué à maintenir cette belle ambiance festive.

Merci à ces 2 grandes artistes !



le Clos des Champs
Location de chambres
Studios et appartements meublés

M^{re} et M^{lle} Coloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY

Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

PARTNER CHAUFFAGE
DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Pompe à chaleur - Adoucisseur

RGE Qualibat Qualisud Qualisep

Yves BERNICHON / Thomas BAZZANI
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Dotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

RÉGULATION - ENTRETIEN CHAUFFERIE - SOLAIRE
POMPE À CHALEUR - DÉPANNAGE BRÛLEUR - FIOUL - GAZ

THERMIE FLAMME

Tél. 04 50 71 45 07 - Port. 06 20 81 33 14
thermieflamme@hotmail.fr
317 rue des Bracots - ZAE des Bracôts
74890 Bons-en-Chablais

CARNAVAL DES ENFANTS

Quel plaisir pour le Comité de vous recevoir déguisés et prêts à célébrer notre **Carnaval annuel** !

Chaque année, ce moment est un véritable enchantement, une explosion de couleurs, de rires et de joie. Cet événement coloré et festif est l'occasion pour les enfants de s'amuser et de participer à différentes activités ludiques.

Au menu : des jeux de bois anciens, de la sculpture sur ballon et un atelier maquillage.

Les jeux de bois sont une activité divertissante pour tout le monde, petits et grands.

Que l'enfant soit seul ou en équipe avec les parents, cela demande de l'adresse, de la tactique, de la patience, de l'observation et des réflexes.

Combien le Comité aime les sourires qui illuminent les visages, les rires qui résonnent comme la plus belle des mélodies !



CONCERT D'ACCORDÉONS

Un concert d'accordéons est un événement musical enchanteur qui célèbre la richesse et la diversité de cet instrument. C'est cette richesse et cette diversité que nous avons écouté lors du concert donné par «Les Amis de l'Accordéon» le samedi 23 mars.

Si vous êtes passionné par l'accordéon, ces événements sont des occasions parfaites pour profiter de la musique et peut-être même pour danser au rythme des mélodies entraînantes.

La danse sur des airs d'accordéon est une tradition qui apporte joie et vivacité aux fêtes et aux rassemblements. L'accordéon a la capacité exceptionnelle de rassembler et de créer une ambiance festive où chacun peut participer et s'amuser. Les accordéonistes ont invité le public à se lever et à danser.

Une belle soirée avec de merveilleux danseurs. Que ce soit le tango passionné, le Swing énergique ou la salsa sensuelle, chaque pas de danse peut transformer une soirée ordinaire en une célébration de la vie. Tous réunis pour célébrer la beauté et la versatilité de cet instrument extraordinaire. C'est un instrument qui a le pouvoir de nous transporter à travers les époques et les cultures, il a sa place dans tous les genres musicaux.

Chaque année, nous voyons défiler des petits super-héros, des princesses de contes de fées, des animaux de la jungle, et des personnages de dessins animés, tous plus éblouissants les uns que les autres. Les déguisements des parents, tous aussi magnifiques les uns que les autres, méritent également toutes nos félicitations.

En portant ces tenues, enfants, parents ne se contentent pas de changer d'apparence, ils se transforment et nous transportent dans des mondes où tout est possible et nous plongent dans un univers de fantaisie et de bonheur.

Nous exprimons notre gratitude envers les mamans qui ont apporté des gâteaux pour compléter le buffet offert par le Comité, et préparé avec enthousiasme par tous les membres du Comité des Fêtes.

*Vive le carnaval !
Qu'il soit un souvenir
inoubliable pour chacun
d'entre vous !*



Nous avons eu l'honneur d'accueillir des accordéonistes talentueux qui nous ont fait voyager à travers leurs mélodies inspirant un poème d'un auteur inconnu :

*Sous un ciel étoilé, l'accordéon chante,
Les notes s'envolent, la soirée enchante.
Les couples se forment, main dans la main,
Au rythme des valse, jusqu'au matin.
Le bal est ouvert, les cœurs s'embrasent,
chaque mélodie est une douce phrase.
L'accordéoniste, maestro passionné,
guide les pas des amoureux enlacés.
La lune sourit à cette scène joyeuse,
La musique d'accordéon, si merveilleuse,
Remplit l'air de magie et de rêves,
Et la nuit s'illumine d'une fête sans trêve.*



LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est un insecte particulièrement invasif qui s'installe chez nous durant l'été.



Le « moustique tigre », ou *Aedes albopictus*, est une espèce envahissante, source de nombreuses nuisances pour l'homme.

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, il a réussi à s'adapter à divers environnements et climats pour coloniser aujourd'hui plus de 80 pays dont de nombreux territoires en France comme la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Comment reconnaître un moustique tigre ?

À la différence d'autres espèces de moustiques présentes dans la région, le moustique tigre se distingue de plusieurs manières.

Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.

Il est silencieux : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.

Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustique, il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).

Le moustique tigre est rayé noir et blanc. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).



Où trouve-t-on le moustique tigre ?

Le moustique tigre est relativement à l'aise partout. Il se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, près des habitations en ville comme à la campagne. Son caractère « anthropophile » (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible de l'éradiquer.

Les moustiques tigres sont dits « exophiles », c'est-à-dire qu'ils vivent majoritairement à l'extérieur mais ils peuvent néanmoins rentrer dans les maisons pour piquer une personne.

Ils se déplacent peu par eux-mêmes au cours de leur vie en raison de leur piètre aptitude au vol. Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Il réussit à se propager grâce aux transports routiers et ferroviaires.

C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Votre action est donc cruciale pour stopper son développement.

Comment se développe le moustique tigre ?

Le moustique tigre adulte réapparaît chaque année à la fin du printemps. Avant cela, il a veillé à coloniser les contenants naturels ou artificiels de toutes formes pour constituer sa zone de ponte (son gîte larvaire) parfois même pendant l'hiver : coupelles pour pots de fleur, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc.).

Il n'a pas forcément besoin de beaucoup d'eau. L'équivalent d'un bouchon peut parfois être suffisant pour que ses larves se développent.

La femelle, après avoir été fécondée, pond directement sur les parois asséchées de ces contenants susceptibles de se remplir d'eau.

Une fois au contact de l'eau, au retour des beaux jours, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour que les larves prennent une forme adulte.

La femelle peut pondre tous les 12 jours. Elle va en moyenne pondre 5 fois au cours de sa vie (150 œufs par ponte) soit environ 750 œufs au total, ce qui explique la diffusion rapide de ce moustique.



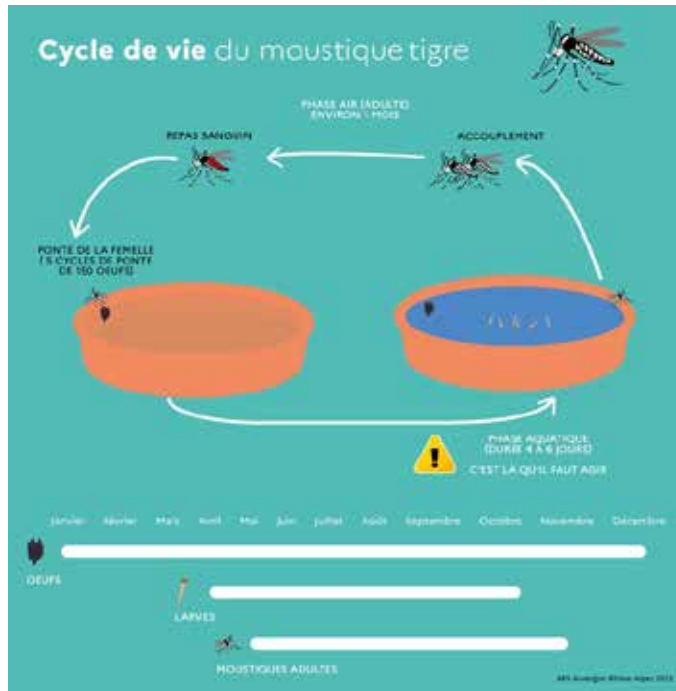
Le moustique tigre peut aussi pondre dans les gouttières, toits terrasse, arrosoirs, coupelles de pots de fleurs dans les jardins, balcons ou cimetières sont des zones de ponte.

Le moustique tigre peut aussi pondre dans l'eau stagnante des bâches de piscine,

Les jouets, seaux, brouettes ...



Le cycle de vie du moustique tigre



Combien de temps vit le moustique tigre ?

Le cycle de vie des moustiques tigres est plus long que ce que l'on peut penser. Il peut vivre 4 à 6 semaines. Les femelles ont généralement la durée de vie la plus longue, le mâle mourant généralement au bout d'une dizaine de jours, le temps pour lui de féconder la femelle.

Pourquoi la femelle moustique pique ?

Chez les moustiques, seule la femelle pique. La piqûre intervient après l'accouplement, une fois la femelle fécondée. Le sang prélevé lors de la piqûre constitue une source de protéines pour permettre le développement des œufs. Selon les espèces, les femelles sont attirées par un mammifère, un oiseau ou même des animaux à sang froid comme les grenouilles et les serpents. Le moustique tigre préfère le sang humain, on dit qu'il est « anthropophile ».

Le moustique ne se nourrit pas que de sang ! L'alimentation des moustiques est principalement faite de nectar de fleur, qui est la seule source de nourriture des moustiques mâles.

A quoi ressemble la piqûre de moustique tigre ?

La piqûre du moustique tigre est en général plus douloureuse et démange plus longtemps que celles des autres moustiques.

Après une piqûre, on voit généralement apparaître une rougeur (environ 3 cm) avec au centre un gonflement, ressemblant à une cloque ou une ampoule au pied allant de 5 millimètres à 2 centimètres de diamètre, un peu plus claire que la couleur de la peau. Le bouton est généralement dur, chaud et douloureux.

La piqûre du moustique tigre gratte quasiment instantanément, puis les démangeaisons disparaissent. Elles peuvent néanmoins réapparaître pendant plusieurs jours en cas de variation de température (après une douche par exemple).

Pourquoi la piqûre de moustique démange-t-elle ?

Lorsqu'un moustique pique, sa trompe pénètre très rapidement la peau à la recherche d'un vaisseau sanguin. Au moment de la piqûre, la femelle moustique injecte de la salive qui contient des substances anesthésiantes (il est vital pour elle de passer inaperçue) et anticoagulantes (pour fluidifier le sang dans sa trompe). Ce sont ces substances contenues dans la salive qui causent une irritation, qui est en fait une réaction inflammatoire, variable entre les individus et qui peut se traduire visuellement par un bouton.

Dans le cas du moustique tigre, sa piqûre est en général plus douloureuse et démange plus longtemps que celles des autres moustiques. Le bouton sera plus gros et se verra donc plus.

Quelles maladies le moustique tigre peut-il transmettre ?

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies liées à des virus (dengue, chikungunya, zika) par le biais de ses piqûres.

Concrètement, le moustique peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée, revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus. Après 2 à 3 jours, il peut transmettre le virus en piquant une autre personne, et ce tout au long de son cycle de vie (un mois).

Les zones tropicales où circulent ces virus sont larges et comprennent de nombreuses régions du monde. En particulier, une majorité des départements et territoires d'Outre-mer français sont situés dans ces zones.

La France métropolitaine est exposée aux risques de maladies transmises via le moustique tigre car de nombreux voyageurs français se rendent chaque année dans ces régions.

Le moustique tigre s'implante et s'étend toujours plus d'année en année en métropole.

La Dengue, le Chikungunya et le Zika sont des maladies infectieuses dues à des virus qui se transmettent de personne à personne principalement par piqûres de moustiques du genre *Aedes*, dont le moustique tigre fait partie (nom scientifique : *Aedes albopictus*). D'autres moustiques du genre *Aedes* peuvent aussi transmettre ces virus mais ils ne sont pas présents à ce jour sur le territoire français métropolitain.

Lorsqu'infecté par l'un de ces virus, certaines personnes (dont la proportion est variable en fonction du virus) ne présentent aucun symptôme. D'autres présentent des symptômes qui varient en fonction du virus et des cas, se manifestant par :

- une fièvre supérieure à 38,5°C et d'apparition brutale
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- des maux de tête
- une éruption cutanée
- une absence de signes respiratoires ou autre signe d'appel infectieux

LES BIENFAITS DES ÉTIREMENTS MUSCULAIRES

L'étirement, ou stretching, est un exercice qui a pour objectif de développer la souplesse, prévenir les douleurs musculaires et favoriser la récupération après un effort, que ce soit dans un cadre sportif ou professionnel.

Lorsqu'on parle d'étirement, cela correspond au fait de réaliser des mouvements amples en déployant/étendant un ou plusieurs groupes musculaires. S'étirer ne nécessite aucun équipement extérieur.

Cette pratique corporelle augmente légèrement la respiration et le rythme cardiaque. En revanche, elle ne doit normalement pas créer de douleurs, auquel cas il vaut alors mieux ne pas maintenir ni répéter l'exercice !

Pourquoi étirer son corps ?

1. S'étirer permet d'améliorer la flexibilité, la souplesse, l'amplitude musculaire et articulaire et ce, quel que soit son âge. S'étirer dès le plus jeune âge peut permettre de limiter ou ralentir la diminution des raideurs et de la capacité fonctionnelle en vieillissant !
2. Pratiqués régulièrement et notamment après un effort, les étirements permettent de réoxygéner les muscles et réduisent les risques de blessures.
3. S'étirer permet de diminuer les tensions musculaires qui peuvent s'accumuler au cours d'une journée, à cause du stress. Les tensions musculaires peuvent provoquer diverses douleurs, telles qu'un mal de dos.
4. Grâce à l'amélioration de la souplesse, c'est également la posture qui progresse quand on s'étire.

Les bienfaits des étirements après le sport ou au travail

Intégrer une routine d'étirements dans son quotidien est bénéfique pour le corps et pour l'esprit, et pas seulement lorsque vous faites du sport !

Télétravail et douleurs musculaires ou télétravail et mal de dos sont par exemple souvent associés ! Pourtant, s'étirer lorsqu'on est en télétravail ou au bureau peut permettre de prévenir les douleurs liées à une mauvaise posture ou à une position prolongée, et d'évacuer le stress.

Les bienfaits des étirements sont nombreux ! En voici quelques-uns :

- Amélioration de la mobilité
- Augmentation du niveau d'énergie, diminution de

la fatigue

- Facilitation de la circulation sanguine
- Amélioration de la qualité du sommeil

Les types d'étirements

La manière de s'étirer diffère selon la pratique. On ne s'étirera pas de la même façon s'il s'agit d'évacuer les crispations accumulées dans la journée, s'il s'agit de s'étirer après un effort physique, ou encore pour récupérer.

On distingue deux pratiques d'étirements : les étirements statiques (maintien de la position en restant immobile) et les étirements dynamiques (en mouvement). On recherche le premier lorsqu'on veut gagner en amplitude et souplesse musculaire et articulaire, et le second pour réchauffer les muscles.

Fréquence d'étirement : quand, combien de temps ?

Est-il bon de s'étirer tous les jours ?

Il n'y a pas de contre-indication quant à la pratique quotidienne. Au contraire, il est recommandé de s'étirer le plus souvent possible, afin d'en ressentir les bienfaits. S'étirer sur une base régulière permet notamment d'améliorer sa flexibilité et sa souplesse.

Attention cependant, cela ne veut pas dire qu'il faut s'étirer à n'importe quel moment et sans cadre ! Il convient d'adapter ses étirements (fréquence, intensité) à l'objectif recherché.

Il n'y a pas de bon ou de mauvais moment pour s'étirer, toute séance d'étirement est bonne à prendre. Chacun des moments de la journée présente ses bienfaits dans la pratique. Lorsqu'on s'étire au saut du lit par exemple, on déverrouille notre corps.

S'étirer au réveil permet de détendre les muscles, et prépare le corps et l'organisme à la journée et aux tensions qui les attendent. Cela permet également au cerveau de se réveiller en douceur, et d'activer le système nerveux.

Selon la mobilité articulaire de la personne qui s'étire, cette pratique peut dans certains cas être plus délicate au réveil, car le corps est « rouillé ».

S'étirer le soir favorise la détente musculaire puisque vos muscles ont chauffé tout au long de la journée et la température du corps est donc propice à une séance d'étirements.

Comment s'étirer en toute sécurité ?

Tout d'abord, assurez-vous d'être dans une tenue dans laquelle vous vous sentez à l'aise et confortable. Prévoyez une plage horaire dans votre emploi du temps pour votre séance d'étirements, afin d'avoir tout votre temps.

Maintenez votre position au minimum 15 secondes, et n'hésitez pas à prendre de longues respirations. Cela favorise la libération des tensions musculaires.

Étirez-vous sans forcer, jusqu'à ressentir des sensations, et relâchez en douceur lorsque vous avez atteint votre amplitude maximum et que vous ressentez une tension.

Pourquoi les étirements font mal ?

Si vous étirer vous provoque des douleurs, cela peut être dû à plusieurs facteurs. Il se peut que vous ne vous étiriez pas correctement, et que vous mettiez en tension le groupe musculaire sollicité. Mal effectué, un étirement peut entraîner une inflammation des muscles.

Si vous avez mal avant même de vous étirer, à cause d'une pratique sportive ou de votre activité professionnelle, il se peut que vous ayez une blessure. Vous étirer n'est dans ce cas pas recommandé, au risque d'aggraver vos symptômes.



OCTOBRE ROSE 2024 À ARMOY

CONFÉRENCE animée par le Dr Jacques SALVAT
Vendredi 4 octobre 2024
à 20 heures
 salle polyvalente d'ARMOY



Pour **VAINCRE**
 les **CANCERS FEMININS**
 faites **LE DEPISTAGE**



Par **mammographie**
 pour le **SEIN**

Par **frottis**
 pour le **COL**

Par **test sur les selles**
 pour le **COLON**



Vival **SUPERETTE**
 Nouveau : *Loto*

- Epicerie, fruits et légumes
- Rayon bio
- Fraisage coupe
- Produits laitiers
- Pâtisserie
- Minuterie
- Cadeaux

0205, Chef-lieu - 74230 ARMOY
 Tél. 04 50 73 98 22

La Calèche
Chez Deville
BOULANGERIE - PATISSERIE

THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
 04 50 71 16 93 04 50 73 94 58

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
 INHUMATION - CRÉMATIION • MARBRERIE

3, rue Charles-Félix
 THONON-LES-BAINS

04 50 26 53 04
 pompesfunereschablaisiennes.com

Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX

Blaques courtes

C'est l'histoire d'un papier qui tombe à l'eau.
Il crie : « au secours ! J'ai pas pied ! »

Un petit héron demande à son papa :
« on est des quoi, nous, des tapons ? »
« Non, des hérons, petit, pas tapons. »

Devinettes

Pourquoi les canards sont toujours à l'heure ?
Réponse : parce qu'ils sont dans l'étang.

Que fait un crocodile quand il rencontre
une superbe femelle ?
Réponse : il Lacoste.

Pourquoi n'y a-t-il plus de mammouths sur Terre ?
Réponse : parce-qu'il n'y a pas de « pappouths ».

Fubuki (force 1)

	17	0	9		1
11	9		2	15	3
0				10	4
15	8		7	20	5
	20	15	10		6
	7	0	12		2
10	1		9	15	4
0				19	5
9	6		3	11	7
	11	15	19		8

Dessin



État civil

NAISSANCES

Owen HELLEGOUARCH Avril 2024
Isaïa ROGUET Mai 2024

MARIAGES

Mikaël HESRY et Maud POIGNANT,
le 27/01/2024
Xavier DUQUENNE et Stéphanie TEREГУZ,
le 27/04/2024

DÉCÈS

Wenceslas KREUTZER
le 08/01/2024
Giovana MIGLIORESE – GUGLIOTTA
le 23/03/2024
Geneviève CHARVE – BOURDENET
le 14/04/2024
Jacqueline TOCAVEN – BERTHOMIER
le 21/05/2024
Jean-André FOISON
le 18/06/2024
Danièle LASSERYE – GIROD
le 23/06/2024



Bella' Pizza
of Empanadas

1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00



Cabinet MIDROIT S.A.R.L. www.cabinet-midroit.fr

Vous êtes un particulier	Vous êtes une entreprise
<ul style="list-style-type: none">Vous vendez / vous louez des diagnostics obligatoires soit à réaliser (Amiante, Métré, plomb, Performance Energétique, Electricité, Gaz)	<ul style="list-style-type: none">Industrie / ERPContrôles réglementaires obligatoiresInstallations électriques et gazEngins de levage
<ul style="list-style-type: none">Préparations câbles chauffantsThermographie infrarougeInfiltration / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012	

Et bien d'autres prestations...

Renseignez-vous au 04.50.71.16.36 ou sarl.midroit@orange.fr

**ATTENTION
MODIFS
cf mail 26/08**

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr



MARCHÉ DE LA FÊTE DES MÈRES 2024

Un grand Bravo à notre supérette VIVAL qui a, une année de plus, organisé son marché artisanal de la fête des mères le samedi 18 mai.

9 stands ont pu s'installer sur notre place des commerces dans l'ordre des photos :

Véro création d'Yvoire - Food truck Poulette braisée de Publier - Aux escargots de Phanny de Bellevaux - Au Fil d'Elo d'Orcier - Les bougies d'sa mère de Thonon - Les gourmandises de tata Sylvie de Thonon - Les créas de Véro d'Allinges - Vert Boutures d'Armoiy - Le comité des fêtes d'Armoiy.

Une journée bien chargée en visites de chalands curieux de découvrir les étals de ces artisans locaux venus exposer leurs diverses fabrications artisanales et pour les amateurs de crêpes et de cidre un arrêt au stand du Comité des fêtes.

Une petite loterie à l'initiative de Vival a permis au numéro 70 (Valérie...) de gagner le beau panier garni confectionné par Muriel.

18 h ! Fin du marché ! Jusque là accompagné d'un temps plutôt clément il s'est clôturé sous une grosse averse, qui heureusement n'aura que très peu duré et n'aura pas enlevé l'ambiance conviviale et chaleureuse qui y régnait.

Merci Muriel et David d'avoir donné à notre village un joli moment festif
Merci à tous ces artisans d'être venus à Armoiy.



FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal 74200 Armoiy. 06 10 66 28 31 Ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 7 h 30 à 12 h. VIVAL fait également point-relais.

Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h 30.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ

du Lyaud tous les samedis matin, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14 h - 17 h 30

mercredi 14 h - 17 h 30

vendredi 16 h 30 - 18 h 30

samedi 10 h - 12 h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84

Mail : sivom@armoylyaud.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 30

mardi : 8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 18 h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglo.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

• Cabinet de kinésithérapie :

Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

• Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

• Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

• Masseuse-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile
06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

Pharmacie de garde : 3237